

LE SILENCIEUX

Le Dictionnaire du Marginal

LA PENSÉE du jour :
« L'homme est absurde : il se refuse à descendre du singe, mais il accepte volontiers de monter du sous-sol ».
Pollution. — Tous les égouts sont dans la nature.
Étapisme. — Danse aérobique des messieurs Petitpas de la sous-veraineté.
Savoir. — Refuser le Paradis.
Embellissement. — Du sucre sur de la confiture.
Musique. — Langage universel qui dit tout et n'explique rien.
Union libre. — Mariage au noir.
Prophète. — Qui se souvient de ce qui sera.

ALBERT BRIE

SOCIÉTÉ



La caravane vers l'inconnu

Entre le statu quo et l'indépendance pure et dure, est-il possible que la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel fasse consensus, à défaut d'unanimité, sur ce qui est essentiel au Québec pour survivre et prospérer ? Une analyse de Gilles Lesage

Page B-1

La France malade de ses lycées

Quelque 100 000 lycéens manifestent dans les villes de France depuis deux semaines (voir la nouvelle en page A-7). Notre collaboratrice à Paris, Sylviane Tramier, explique que ce n'est pas contre l'école que la jeunesse française grogne, mais pour une meilleure école. Les jeunes s'inquiètent de la violence et de leur avenir.

Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

La victoire électorale du maire Doré et de son équipe s'accompagne, hélas ! d'une certaine défaite de la vitalité de la démocratie à l'hôtel de ville de Montréal. L'éditorial de Jean Francoeur.



PHOTO AP

Chandra Shekar

Scission en Inde

Le Janata Dal, parti au pouvoir en Inde, se scinde en deux après deux mois de troubles sociaux et de violentes manifestations contre le régime de Singh. Son rival, Chandra Shekar, pourrait prendre sa place.

Autre remède contre l'inflation

La Banque Nationale estime qu'Ottawa devrait se servir des transferts fédéraux pour contrer l'inflation dans les provinces.

Le Forum de l'emploi veut que Québec ait seul tous les pouvoirs

Paul Cauchon

UNE VÉRITABLE POLITIQUE de relance de l'emploi au Québec passe obligatoirement par le rapatriement de tous les pouvoirs du Québec en matière de formation professionnelle, d'assurance-chômage, d'immigration, de placement d'emplois et de développement régional et local.

Après une année de discussions, le comité de parrainage du Forum pour l'emploi, placé sous la responsabilité du président du Mouvement Desjardins Claude Bélanger, est arrivé à cette conclusion, qu'elle entend soumettre à la Commission Bélanger-Campeau.

Le Forum pour l'emploi, c'est ce grand rassemblement qui s'était tenu il y a un an à la même date à Montréal, afin de lancer une vaste concertation autour de l'emploi.

À l'époque, les discussions ne présentaient pas de caractère politique : le Forum, auquel avait assisté quelque 1600 participants, constatait plutôt la faillite du système d'éducation, qui ne sait pas bien former les travailleurs. Il déplorait aussi le manque de soutien et d'encadrement pour les entrepreneurs potentiels, ou encore l'absence de recyclage des travailleurs par les entreprises.

Hier, la trentaine de parrains de ce Forum radicalisaient nettement leur pensée par un acte de foi envers le maximum de pouvoirs pour le Québec.

Le comité de parrainage s'est réuni quelques fois depuis un an, et plus ses travaux avançaient plus il constatait « la confusion, le doublement et l'inefficacité résultant des nombreuses interventions des deux



Claude Bélanger

niveaux de gouvernement », déclare Claude Bélanger. « Nous ne faisons pas de politique, nous n'étions pas partis avec les réponses d'avance », soutient-il, tout en ajoutant avoir cherché les façons d'éliminer les barrières au plein emploi.

Le comité du Forum pour l'emploi comprend, entre autres, tous les grands chefs syndicaux de la province (Mme Pagé, de la CEQ, MM.

Larose, de la CSN, Laberge, de la FTQ, Gingras, de la CSD), la Fédération des cégeps, les recteurs de l'UQAM, des universités Laval et Concordia, l'Assemblée des évêques, l'Union des municipalités régionales de comté, les villes de Montréal et de Québec, l'Union des municipalités du Québec, les Conseils de la jeunesse et des communautés culturelles. Le Conseil du patronat n'en fait pas partie (il n'a pas voulu se joindre au Forum), mais on y retrouve Raymond Sirois le président de Québec-Téléphone, Jean Lambert, le président de la Chambre de commerce du Québec, Serge Racine, de Shermag, et même la section Québec de l'Association des manufacturiers canadiens.

Le rapatriement des pouvoirs d'Ottawa en matière de main-d'œuvre peut-il empêcher les effets de l'actuelle récession ? « Pour être vraiment efficace ça prend des pouvoirs que le Québec n'a pas actuellement », résume Louis Laberge, de la FTQ.

Claude Bélanger a justifié hier la position du regroupement à l'aide de nombreux chiffres : les dépenses relatives aux divers programmes de main-d'œuvre des deux niveaux de gouvernement totalisaient en 1988-1989 5,7 milliards \$, dont 11,3 % seulement sont versés à des programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre.

À eux seuls, les programmes d'assurance-chômage et d'aide sociale représentent 88 % des dépenses des différents programmes de main-d'œuvre, soit près de 5 milliards \$ au Québec. Les deux niveaux de gouvernement emploient plus de 11 500 per-

Voir page A-2: Le Forum

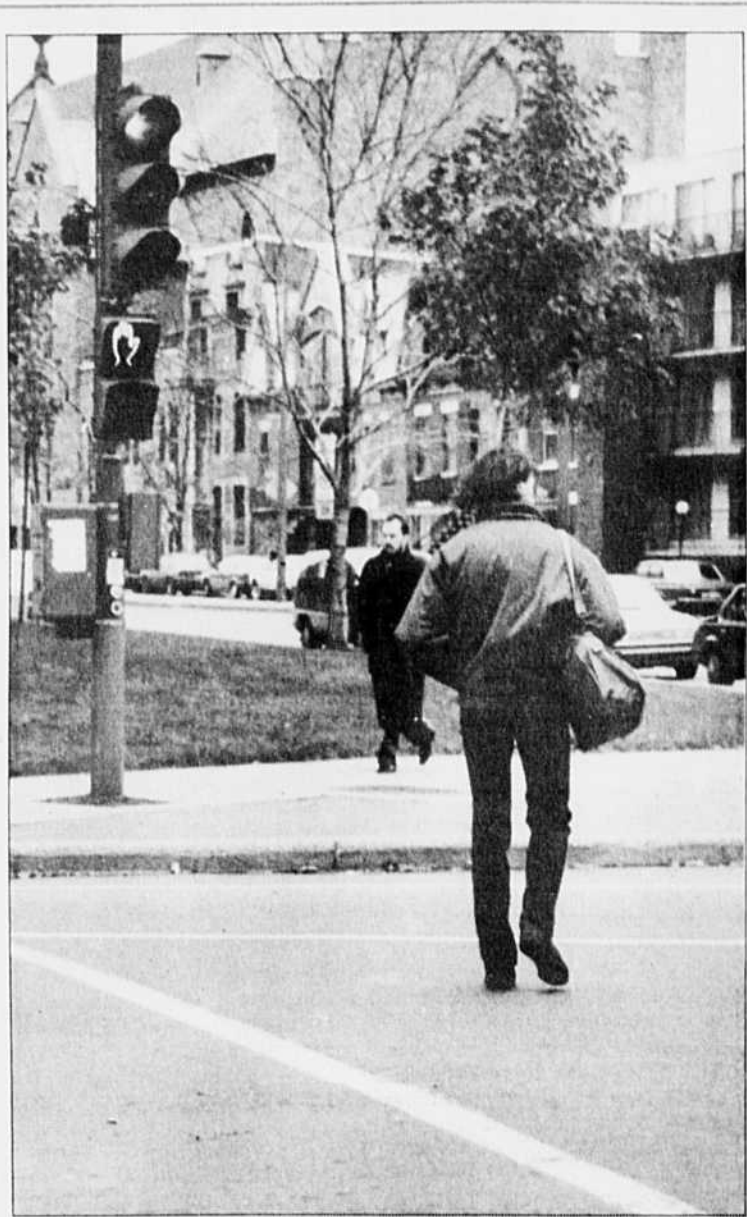


PHOTO JACQUES GRENIER

Les piétons au pas

Les piétons qui, comme celui-ci, feront peu de cas des feux rouges seront désormais mis à l'amende à Montréal. Deux points de démerite ajoutés au permis de conduite ou une contravention de 20 \$, tels sont les remèdes qu'entend appliquer le service de police pour diminuer le nombre d'accidents mortels chez les piétons qui a bondi de 20 % entre janvier et juin 1990. Pas moins de 25 piétons sont décédés durant cette période, happés par des automobilistes. En fait, le service de police ne fait, depuis hier, qu'observer à la lettre les 17 règlements déjà existants qui régissent la conduite du citadin à pied, jusqu'ici rarement appliqués. Les traversées hors des points d'intersection ou sur les feux rouges font partie des infractions prévues par la loi.

Doré jongle avec l'idée de la proportionnelle

Laurent Soumis

AU LENDEMAIN d'une élection où la moitié du vote exprimé a assuré son parti de 84 % des sièges au conseil municipal, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a admis hier qu'il jonglait avec l'idée d'introduire une forme de représentation proportionnelle lors du prochain scrutin en 1994.

À l'occasion d'une conférence de presse marquant le début de son second mandat, le maire a indiqué qu'il ferait part prochainement de ses « réflexions » au ministre responsable de la réforme électorale.

« Il me semble important d'introduire certains éléments compensatoires, notamment à l'échelle des

neuf arrondissements (qui regroupent les 50 districts) pour que des partis d'opposition puissent y avoir une présence, de même qu'au conseil municipal ».

Selon les dernières données fournies hier après-midi par le président des élections, les cinq formations d'opposition qui se sont partagées l'autre moitié du vote dans les districts ne sont parvenues qu'à faire élire huit conseillers, dont un indépendant.

Ce sont MM. Alain André (Ahuntsic), Nick Auf der Maur (Peter-McGill), et Pierre Gagnier (Cartierville), du Parti municipal; Pierre Goyer (Saint-Edouard), Sam Boskey (Décarie) et Marvin Rotrand (Snowdon), de la Coalition démocratique;

Pasquale Compierchio (Saint-Michel), du Parti civique, et Germain Prigent, indépendant (Saint-Henri).

Le maire Doré s'est défendu hier d'avoir mené « une campagne feutrée » rejetant la responsabilité du faible taux de participation de 35 % — le plus bas depuis l'adoption du scrutin universel il y a 20 ans — sur les médias qui ont « banalisé » les enjeux de la campagne.

À l'heure où plusieurs leaders à Québec et à Ottawa éprouvent des problèmes de crédibilité, M. Doré s'est dit assuré qu'avec 59 % du vote à la mairie et une présence dans tous les quartiers, y compris ceux à forte composition ethnique, il pourrait parler haut et fort au nom de Montréal.

« J'espère que la campagne aura

permis de sensibiliser les gouvernements supérieurs et les décideurs au problème de la pauvreté à Montréal, a-t-il lancé. J'attends maintenant des gouvernements que les suivis soient donnés pour la relance de l'est et du sud-ouest de la Ville. Que les gouvernements régissent leurs chicanes sur la formation professionnelle; qu'ils réévaluent leurs politiques d'habitation pour appuyer les stratégies de Montréal; qu'ils donnent suite au rapport Bertrand sur la sécurité publique et la lutte à la drogue ».

Le maire, qui n'annoncera pas avant le 15 novembre la composition du comité exécutif de la Ville, a l'intention de témoigner en décembre devant la Commission Bélanger-

Campeau pour faire valoir « la place de la métropole et des municipalités » dans l'avenir constitutionnel du Québec.

Il abordera la prochaine ronde de négociations Québec-municipalités dans un esprit d'ouverture. « Ce ne doit pas être une guerre de pouvoirs ni un problème de déstabilisation budgétaire », a affirmé M. Doré.

« La question est : comment s'assurer que les besoins des citoyens soient mieux servis et à meilleur coût sans double emploi ».

Le maire Doré espère enfin susciter « une volonté régionale » pour imposer d'ici l'an prochain une redevance sur le stationnement non résidentiel sur l'île de Montréal afin de

Voir page A-2: Doré

Les USA rappellent des unités de leurs réserves pour le Golfe

d'après Reuter et AFP

WASHINGTON — Le Pentagone a décidé de rappeler des réservistes appartenant à des unités de combat pour les envoyer dans le Golfe, a annoncé, sans plus de détails, le gouvernement américain hier.

Les forces américaines actuellement déployées dans le Golfe totalisent 220 000 hommes.

Par ailleurs, les États-Unis et l'Arabie saoudite ont conclu hier un accord sur le commandement des opérations en cas d'intervention militaire contre l'Irak, ont annoncé des responsables américains et saoudiens.

Le problème du commandement, qui menaçait de perturber une éventuelle offensive de la force multinationale, « a été résolu à la satisfaction totale du gouvernement saoudien et du gouvernement américain », a déclaré à la presse un haut responsable américain.

L'accord a été conclu lors d'entretiens à Djeddah entre le secrétaire

d'État américain James Baker et le roi Fahd, d'Arabie saoudite.

Aux termes de l'accord, les troupes américaines et saoudiennes opéreraient sous un commandement militaire commun du royaume, ont précisé les responsables.

Mais en cas d'action militaire au-delà des frontières saoudiennes, les troupes américaines seraient placées sous commandement américain, une fois l'opération approuvée « au plus haut niveau politique » par les deux gouvernements.

À Rome, les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont réaffirmé leur « volonté unanime de continuer à agir en respectant la déclaration sur les otages en Irak adoptée par le Conseil européen le 28 octobre dernier », a annoncé le ministre italien, M. De Michelis.

Après avoir répété leur cohésion sur cette ligne, les ministres ont décidé d'examiner, sur proposition de M. Hans-Dietrich Genscher, ministre allemand des Affaires étrangères, la

possibilité d'envoyer une mission de la CEE « dans plusieurs pays susceptibles d'insister auprès de Bagdad pour que l'Irak accepte de recevoir une mission des Nations unies sur les otages », a indiqué M. De Michelis.

À Taef, en Arabie saoudite, l'émir du Koweït en exil a demandé hier au secrétaire d'État américain, James Baker, de libérer au plus vite son pays de l'occupation irakienne.

« Pour ce qui me concerne, je préférerais voir mon pays libéré aujourd'hui plutôt que demain », a déclaré cheikh Djaber al Ahmed al Sabah en recevant James Baker à Taef, où son gouvernement en exil et lui-même résident depuis le 2 août, date de l'invasion de l'émirat par les troupes de Bagdad.

Les dirigeants du Koweït ont également assuré James Baker qu'ils allaient augmenter leurs efforts pour financer l'alliance anti-irakienne déployée dans le Golfe, a rapporté un responsable américain.

Voir page A-2: Les USA

Le Salon rouge s'ouvre sur l'avenir du Québec

Michel Venne

de notre bureau de Québec

C'EST DANS LE DÉCOR solennel du Salon rouge de l'Assemblée nationale, assis au bout d'une immense table en U, le fleurdelisé à sa droite et l'unifolié à sa gauche, que M. Michel Bélanger ouvrira, ce matin à dix heures, les travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

L'ancien salon du Conseil législatif (aboli en 1968) a été transformé en un véritable studio de télévision pour cet événement politique, sans doute le plus médiatisé dans l'histoire parlementaire québécoise.

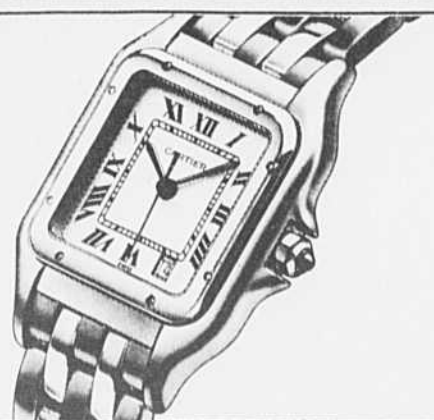
Toutes les séances publiques de la commission seront retransmises en direct, via le satellite Anik C-1 et les réseaux de câblodistribution, dans toutes les

régions du Québec, au Nouveau-Brunswick, ainsi que dans une partie de l'Ontario. Aujourd'hui, la télévision d'État diffusera en direct les premiers pas de cet exercice démocratique sans précédent.

La commission, dotée d'un budget de plus de 10 millions \$, tiendra des audiences dans 11 villes du Québec à compter de demain pour entendre un échantillon représentatif des quelque 450 mémoires déjà reçus. La journée d'aujourd'hui est tout entière consacrée aux allocutions d'ouverture des 36 commissaires. Le chef du Parti Égalité, M. Robert Libman, qui est membre de la commission mais sans droit de vote, prendra lui aussi la parole.

Les deux coprésidents, M. Michel Bélanger d'abord pour respecter l'ordre alphabétique, puis M. Jean Campeau, ouvriront

Voir page A-2: Le Salon



Cartier chez BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

Les É.-U. refusent d'endosser les mesures du Canada contre le réchauffement atmosphérique

OTTAWA (PC) — Les fonctionnaires canadiens sont frustrés par le refus des États-Unis d'endosser des mesures susceptibles de freiner le réchauffement climatique.

« Malgré tous nos efforts, il a été impossible jusqu'à présent d'obtenir que les Américains reconnaissent l'urgence d'adopter dès maintenant un programme national de lutte contre le réchauffement global », déploie hier M. Arthur Campeau, conseiller du ministre de l'Environnement Robert de Cotret, à Genève.

Le ministre de Cotret se trouve à Genève pour une conférence internationale sur le phénomène du réchauffement global de l'atmosphère.

Le réchauffement climatique est principalement attribué à l'augmentation des concentrations de gaz car-

bonique, un gaz engendré par la déforestation et la combustion des hydrocarbures. De nombreux scientifiques préviennent que les concentrations croissantes de ce gaz pourraient transformer l'atmosphère de la planète en un véritable four, toujours plus chaud.

La conférence de Genève, qui réunit des experts et politiciens de 126 pays, vise à paver la voie à un traité international de protection de l'atmosphère.

Le Canada s'est engagé à limiter ses émissions de gaz carbonique aux niveaux actuels d'ici l'an 2000 et à ne plus les dépasser. Sans une telle mesure, tout indique que les émissions de gaz carbonique grimperaient substantiellement au cours des prochaines années.

Huit pays européens ont aussi endossé un gel des émissions de gaz carbonique à Genève et pressé les États-Unis de les imiter, mais les Américains ne bougent pas, a dit M. Campeau, qui ajoute que l'Union soviétique et la Chine opposent aussi une résistance, mais pas parce que ces pays ne jugent pas le problème urgent. C'est plutôt qu'ils n'ont pas les moyens — la technologie — pour parvenir à geler leurs émissions au niveau actuel.

Selon M. Campeau, il est inutile de penser régler le problème du réchauffement climatique sans l'appui des États-Unis. Et à son avis, il est fort peu probable que les Américains changent d'avis d'ici la fin de la conférence, demain.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Doré

financer la relance du transport en commun.

M. Doré a ensuite énuméré quelques « réalisations concrètes » qui marqueront l'année prochaine : l'ouverture du Centre de commerce mondial, du Jardin chinois au Jardin botanique, de cinq nouveaux hôtels et du nouveau Musée des beaux-arts, la tenue du troisième Sommet des grandes villes du monde, l'introduction de la carte Accès-Montréal, l'adoption d'une politique de gestion intégrée des déchets et la relance du transport en commun qu'il voudrait voir coïncider avec le 25^e anniversaire de l'ouverture du métro.

« L'an prochain sera aussi une année de chantiers, a-t-il dit : Pointe-à-Callières, Musée d'art contemporain, Vieux-Port, Champ de Mars, place Berri, place Charles-de-Gaulle, Parc Ahuntsic et Belvédère de la Montagne ».

M. Doré n'a pas voulu commenter les discussions en cours sur la contribution de Montréal à la sauvegarde des Expos.

En ce qui concerne les fêtes du 350^e anniversaire, le maire a reconnu que la récession économique compliquait la recherche de commandites, mais a promis de nouvelles annonces d'ici peu.

◆ Le Forum

sonnes pour gérer des programmes de main-d'œuvre. Plus de 40 % des sommes versées par le fédéral en vertu des ententes sur la formation professionnelle vont aux frais administratifs.

Le doublement des programmes est donc trop coûteux, et il n'y a pas assez de sommes consacrées réellement à la formation.

Le Forum sur l'emploi est donc d'avis qu'il faut rapatrier d'Ottawa tous les pouvoirs, avec transferts des sommes adéquates, dans le domaine de la formation professionnelle, de l'immigration et du développement local et régional.

En ce qui concerne le placement et la création d'emplois, Québec doit établir un guichet unique de placement et de création d'emplois (un seul centre de main-d'œuvre donc). L'assurance-chômage représente

60 % de toutes les dépenses au Québec dans le domaine de la main-d'œuvre (soit 3,4 milliards \$). Québec doit donc récupérer la responsabilité de son administration et, à plus long terme, il lui faut rapatrier entièrement sa compétence en la matière, compétence qui avait été cédée au fédéral en 1940.

Et toute réforme majeure des structures et des orientations de la politique fiscale, commerciale et monétaire au Canada doit accorder au Québec une place assez importante pour que ces politiques puissent répondre à ses besoins propres. Sinon, « il faudra se doter des outils nécessaires pour que le Québec détermine ses propres stratégies macroéconomiques ».

Claude Béland ajoute qu'il faut être en mesure, comme le disait Jean Lesage en 1965, « de faire en sorte que le Québec puisse reprendre le plein contrôle de ses leviers économiques, politiques, administratifs et sociaux ».

La position présentée hier a été qualifiée d'unanime, mais Serge Racine, président de la compagnie Shermag, a voulu démontrer sa prudence : « Certains d'entre nous ne se rendent pas aussi loin (que la déclaration de principe). Mais personnellement ce qui m'a fait évoluer, c'est la capacité de cohésion de notre



Le secrétaire d'État américain, James Baker, serre la main de l'émir du Koweït, cheikh Jaber Al Sabah, qu'il a rencontré, hier, en Arabie saoudite où le cheikh a établi sa résidence qu'il espère temporaire. Il a prié les Américains de libérer le Koweït le plus tôt possible de l'occupation irakienne.

groupe et la constatation qu'il est possible pour le Québec de dire 'au diable les politiques inflationnistes, ça nous prend des politiques d'emploi'. Nous n'avons pas de leviers économiques pour nos projets. Nous sommes tannés de voir la structure industrielle du Québec s'effriter par des politiques anti-inflationnistes ».

Ce à quoi ajoutait un Louis Laberge heureux d'un tel consensus : « La politique monétaire et fiscale, par exemple les taux d'intérêt élevés, elle est bâtie pour répondre aux besoins de l'Ontario. C'est au Québec de décider ».

◆ Les USA

James Baker en est au troisième jour d'une tournée de huit jours en Orient et en Europe, consacrée à consulter les alliés de Washington sur la crise du Golfe.

Au cours de sa visite, James Baker devrait notamment sonder les alliés de Washington sur leur soutien à une éventuelle intervention militaire pour déloger l'Irak du Koweït.

Enfin, l'ancien chancelier allemand Willy Brandt est arrivé hier soir à Bagdad pour une visite de trois jours en Irak, où il tentera d'obtenir la libération d'otages étrangers, notamment les quelques 400 Allemands bloqués en Irak, a-t-on annoncé de source officielle irakienne.

M. Brandt sera reçu lors de son sé-

jour à Bagdad par le président irakien Saddam Hussein avec lequel il examinera la situation dans la région ainsi que les moyens de parvenir à une solution pacifique à la crise du Golfe, a-t-on ajouté de même source.

L'ex-chancelier, président d'honneur du principal parti d'opposition allemand, le Parti social-démocrate (SPD), a été reçu à sa descente d'avion par le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz.

M. Brandt, dont la mission auprès des dirigeants irakiens a reçu l'aval du gouvernement de Bonn, est arrivé à Bagdad venant de Francfort-sur-le-Main à bord d'un gros-porteur Airbus A-300-600 de la compagnie nationale Lufthansa chargé de médicaments.

L'ex-chancelier avait espéré ramener une grande quantité d'otages et « peut-être faire venir un deuxième avion », dans une déclaration dimanche soir à la télévision autrichienne.

M. Brandt avait également déclaré qu'il ne serait pas le porte-parole des seuls ressortissants allemands retenus en otages en Irak mais de tous les Occidentaux bloqués dans ce pays. Ils sont estimés à un peu moins de 4000 personnes.

L'ancien chancelier avait tenté en vain de se faire mandater par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, pour sa mission à Bagdad.

◆ Le Salon

le bal. Ils expliqueront quelle est leur compréhension du mandat de la commission qui porte déjà leur nom avant de céder la parole au premier ministre, M. Robert Bourassa, puis au chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau. Et ainsi de suite.

La naissance de cette commission unique — il a fallu une loi, la Loi 90 adoptée le 4 septembre dernier à l'unanimité par l'Assemblée nationale, pour l'instituer —, remonte au fond au 22 juin, lorsque M. Robert Bourassa constatait, en Chambre, l'échec de l'accord du lac Meech. Le chef de l'opposition lui tendait la main, dès lors, invitant « son » premier ministre à travailler ensemble pour définir de nouvelles voies constitutionnelles pour le Québec.

Quelques jours plus tard se sont engagées entre les deux chefs des négociations laborieuses jusqu'à la fin sur la composition de cette commission parlementaire élargie — la moitié de ses membres sont députés à l'Assemblée nationale —, dont le mandat se résume à ceci : étudier et analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et formuler, à cet égard, des recommandations. (voir l'analyse de Gilles Lesage en page B-1)

Les audiences publiques commencent et se terminent à Québec. La commission se déplacera la semaine prochaine à Montréal, Saint-Hyacinthe et Joliette. Puis à Matane, Sept-Îles, Jonquière la semaine suivante, à Val-d'Or, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières au début de décembre. Retour enfin dans la capitale. Les audiences se termineront le 20 décembre à 22 h.

D'ici la fin de novembre, les commissaires recevront les « réponses » aux huit questions qui ont été adressées fin octobre à une centaine d'experts de diverses disciplines. La commission demande notamment à ces historiens, ces politologues, ces écrivains, ces juristes ou économistes, de dresser la liste des domaines où le Québec devrait jouer de la pleine compétence ou de compétences partagées. Ou encore de relater les principales expériences historiques d'intégration et d'interdépendance économiques et d'affirmation politique pertinentes pour le Québec et d'en tirer les leçons.

Après les Fêtes, la commission pourra, si elle le juge opportun, compléter sa consultation en organisant, avec des spécialistes, des forums sur des thèmes particuliers, par exemple la réalité amérindienne. Il lui restera enfin quelques semaines, jusqu'au 28 mars en principe, pour rédiger un rapport dont disposera ensuite le premier ministre.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Tél.: (514) 268-6566
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc.: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

Ciel 98,5

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF tous les jours et identifiez les 4 mots passeport... Vous pourriez vous retrouver sous le ciel de la Yougoslavie!

Tirage le 30 novembre 1990

exotik

JAT lignes aériennes yougoslaves



Remplissez et retournez à:
Ciel, C.P. 98,5 — Longueuil, J4H 3Z3

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone résidence _____ Téléphone bureau _____

gagnez des grandes oeuvres originales



"Osmose" Michel Leroux

Participez à cette première nationale! Autant de visites chez votre nettoyeur Chatel... autant de chances de gagner une des sept toiles tirées des collections personnelles des artistes suivants: Pauline Bressan - Jacques Chevalier - Renée Du Rocher - Monique Harvey - Michel Leroux - André Michel - Richard Montpetit.

Ces tableaux d'une valeur inestimable sont exposés dans le hall de l'édifice Classique-Soprin de 10 à 16 heures du lundi au vendredi et de 11 à 15 heures le dimanche jusqu'au vendredi, 7 décembre, 1990.

Adresse: 375, boul. Roland-Therrien, Longueuil

Le tirage aura lieu le lundi, 10 décembre 1990, à cet endroit.



Pour une qualité supérieure

Chatel
votre nettoyeur

Règlements affichés chez les nettoyeurs Chatel.

En collaboration avec:



LE GROUPE LAVOINC.

Mallette

OLIVIER FORD

SABEX

125 stations privées de radio et de télévision créeront leur propre tribunal de déontologie

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — En dépit de l'existence du Conseil de presse, 125 stations privées de radio et de télévision du Québec vont mettre sur pied dès janvier 1991 leur propre tribunal déontologique appelé le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion.

« Nous voulons gérer nous-mêmes nos relations avec nos auditeurs qui ont des plaintes à formuler », a indiqué hier Gilles Grégoire, président de l'Association des radiodiffuseurs de langue française et directeur général d'une station du réseau Quatre-Saisons. « Mais cette prise en charge de nos responsabilités déontologiques n'a pas été faite dans le dessein de nuire au Conseil de presse ».

M. Grégoire et deux de ses collègues, Bernard Montigny et Jean Fortier, témoignaient hier aux audien-

sur son avenir.

Les propriétaires de stations privées de radio et de télévision estiment que la nomination de six « personnes responsables » au sein de ce Conseil des normes en assurera la crédibilité. Trois des membres de ce Conseil des normes, y compris le président Claude Blain, représentent la direction des entreprises et trois autres sont censés représenter le grand public.

« Notre propre Conseil n'est pas parfait. Mais il évoluera de façon intéressante et saura appliquer de plus en plus adéquatement nos codes de déontologie », a dit M. Grégoire.

Il n'est pas question que l'Association des radiodiffuseurs mette de côté son Conseil des normes, a poursuivi M. Grégoire.

L'Association propose deux hypothèses quant à l'avenir du Conseil de presse lui-même. Cet organisme pourrait devenir un institut de réflexion sur la déontologie ou pourrait

continuer à traiter les plaintes

comme tribunal moral. Dans ce dernier cas, l'Association des radiodiffuseurs acceptera de s'asseoir avec lui pour réfléchir sur la duplication de tribunaux de déontologie.

Mais cette décision des propriétaires de stations privées n'est qu'une tentative de « noyer le poisson », a déclaré plus tard Jacques Guay, journaliste et professeur de journalisme à l'université Laval. M. Guay a fait un vibrant plaidoyer pour le maintien du Conseil de presse dans ses fonctions actuelles.

« Ce ne sont pas des comités internes d'entreprise ou des conseils de normes d'où sont exclus les journalistes qui pourront remplacer le Conseil de presse, a poursuivi M. Guay. De tels palliatifs n'auraient aucune autorité morale et empêcheraient toute réflexion collective sur l'information et son traitement ».

M. Guay a raconté que plusieurs

médias électroniques « ne sont pas intéressés à l'information. Ils ne font de l'information que parce qu'ils y sont obligés par le CRTC », a dit M. Guay.

« Au moment où les journalistes acadiens songent à se donner un Conseil de presse, il est absurde que l'existence de notre Conseil soit menacée », a conclu M. Guay.

C'est entre autres une situation financière presque intenable qui menace l'existence du Conseil de presse.

Le président du Conseil, Marc Thibault, a récemment signalé que l'instabilité financière l'empêche de mener à terme ses objectifs. Créé en 1972, le Conseil de presse entend les plaintes formulées dans le domaine de l'information. Il n'a qu'un pouvoir moral.

Le Conseil tient sur son avenir des audiences publiques qui prennent fin cette semaine.

Brian Mulroney ranime des «cauchemars des années 80», s'indigne Lucien Bouchard

Manon Cornellier

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard s'est dit indigné et surpris hier par les remarques faites en fin de semaine par son ancien ami Brian Mulroney au sujet du risque de l'aventure constitutionnelle pour les pensions des travailleurs.

« Ce qui s'est dit en fin de semaine comme la mise en péril du paiement des chèques de pension, quel que soit celui qui l'a dit ou quels que soient les propos qui ont suivi pour tenter de récupérer la situation, a fait très mal au débat qui commence. Nous exprimons toute notre indignation », a-t-il indiqué, évoquant même des « cauchemars des années 80 ».

Au cours de la campagne référendaire de 1980, les libéraux avaient affirmé qu'un vote pour le « oui » pouvait signifier pour les retraités la perte de leurs pensions.

Lors du congrès de son aile québécoise samedi, M. Mulroney a semé un certain émoi avec un long discours devant ses délégués. « Va demander à un journaliste de Baie-Comeau, a-t-il dit, qu'on n'est pas certain comment on va payer sa pension après 30 ans de service à la Québec North Shore ».

« Les fondements économiques doivent être complètement solides. Il n'y en aura pas d'aventures aux dépens des Québécois et des Canadiens », avait-il poursuivi.

Quelques heures plus tard, il avait nié avoir voulu utiliser l'arme de la peur, mais qu'il voulait discuter, à l'aide d'un exemple concret, des enjeux économiques dans un monde marqué par une intégration croissante des États.

M. Bouchard a dit espérer que cette tentative de correction marque la fin de l'utilisation de ce genre d'arguments qu'il a jugé inacceptables dans la bouche d'un chef de gouvernement.



Lucien Bouchard

PHOTO CP

Ses collègues Jean Lapierre et Gilles Rocheleau, anciens libéraux et membres du comité du « non » au référendum, étaient moins conciliants. S'ils ont reconnu que les troupes fédéralistes avaient fait une erreur en 1980 en utilisant la peur, c'est au premier ministre qu'ils ont demandé de faire son mea culpa.

Le leader néo-démocrate Audrey McLaughlin a regretté, elle aussi, les propos de M. Mulroney, soulignant qu'un pays ne pouvait pas se bâtir sur la peur.

M. Bouchard s'est dit prêt à discuter des « réels enjeux » économiques de la souveraineté du Québec. Selon lui, c'est même une responsabilité de tous les souverainistes.

Il a demandé aux fédéralistes de prouver que le régime canadien est rentable pour le Québec, une preuve qui sera difficile à faire, selon lui, quand on regarde, par exemple, le niveau de pauvreté à Montréal et l'impact des hauts taux d'intérêt sur l'économie québécoise.

Lui, de son côté, croit qu'il pourra démontrer sans problème la viabilité d'un Québec indépendant. Il compte aussi sur la Commission Bélanger-Campeau, pilotée par deux personnes issues du monde des affaires et dont il est membre, pour que tous les angles économiques soient scrutés à la loupe.

Selon M. Bouchard, le fédéral doit remplir une autre condition pour assurer le caractère démocratique du débat. Il doit entériner la résolution adoptée en fin de semaine par l'aile québécoise du Parti conservateur concernant la reconnaissance du droit du Québec à l'autodétermination.

« Nous avons besoin de savoir comment le gouvernement fédéral va accueillir les décisions prises au Québec si elles sont souverainistes. C'est un élément capital du dossier, un cadre essentiel », a-t-il souligné.

Pour lui, le fait que le Canada ait soutenu les résolutions des Nations unies reconnaissant le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes n'est pas suffisant. M. Bouchard veut un engagement clair.

Il a tenté de connaître les intentions du gouvernement à cet égard, mais sans succès. Il s'est découvert un allié étonnant en la personne du libéral André Ouellet, qui a pris le relais et demandé au ministre Benoît Bouchard ce qu'il entendait faire, sans plus de résultats.

Pour les députés du Bloc, il s'agit de savoir si Ottawa va respecter les décisions de la Commission parlementaire élargie du Québec qui amorce aujourd'hui ses audiences publiques.

À leurs yeux, c'est la seule commission qui compte car ils estiment que les Québécois doivent décider seuls de leur avenir. Le comité consultatif fédéral dirigé par M. Keith Spicer est une tentative pour noyer le poisson, aux dires de M. Gilles Rocheleau.

M. Lucien Bouchard va plus loin. « Je vois un dessin stratégique derrière la création de la commission. On peut craindre qu'elle serve de moyen dilatoire. » Il a mentionné le fait qu'Ottawa refuse de bouger avant d'avoir reçu le rapport de sa commission.

Le vote de quatre conservateurs n'a pas suffi à faire voter une loi contre les briseurs de grève

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement conservateur a défilé hier un projet de loi interdisant l'utilisation de briseurs de grève dans les sociétés de la Couronne.

Les libéraux, les néo-démocrates et les membres du Bloc québécois ont appuyé le projet de loi, déposé en avril dernier par le député du Bloc québécois Louis Plamondon.

Lors de ce dépôt, M. Plamondon, député de Richelieu, était encore membre du Parti conservateur.

Lors du vote en deuxième lecture du projet de loi, hier, seuls quatre députés conservateurs se sont détachés du reste de leur parti pour appuyer l'initiative de leur ancien collègue.

Le vote massif des conservateurs n'a pas surpris M. Plamondon. Jeudi, le ministre du Travail Jean Corbeil avait déclaré au député qu'il n'allait pas inciter ses collègues à voter en faveur de cette législation.

M. Plamondon a cependant fait remarquer que le projet de loi aurait pu passer si les députés néo-démocrates avaient fait un effort pour venir participer au vote.

Sur les 40 néo-démocrates qui siègent à la Chambre des communes, seuls 24 étaient présents, a-t-il souligné. Or, le projet de loi n'a été défilé que par 18 voix.

Ni le leader néo-démocrate Audrey McLaughlin, ni le député néo-démocrate de Chambly Phil Edmonston n'étaient présents lors du vote.

Le NPD est cependant sensé être le parti le plus près des intérêts des travailleurs, a lancé M. Plamondon.

En après-midi, Mme McLaughlin a rejeté toute responsabilité quant à l'échec du projet de loi.

« Ce n'est pas la faute du NPD, a-t-elle déclaré. C'est ridicule de le blâmer parce que le projet de loi n'est pas passé ».

Elle a expliqué que le lundi matin, de nombreux députés étaient encore dans leur comité, ou étaient en route.

Il manquait autant de libéraux et de

conservateurs, a-t-elle affirmé.

M. Plamondon s'est félicité d'avoir eu l'appui des députés conservateurs québécois Jean-Pierre Blackburn, de Jonquière, Michel Champagne, de Champlain, et Guy Saint-Julien, d'Abitibi, et de l'ontarien Patrick Boyer, d'Etobicoke-Lakeshore.

Si M. Blackburn avait indiqué à la Presse Canadienne, la semaine dernière, qu'il voterait en faveur du projet de loi, M. Saint-Julien avait déclaré qu'il s'abstiendrait. Hier, M. Saint-Julien a expliqué qu'il avait changé d'idée après avoir discuté avec des représentants de la CSN.

« Il ne s'agit pas seulement de se tenir debout, mais de penser aux familles qui subissent des conflits de travail qui durent des mois », a-t-il déclaré.

Une délégation de la CSN s'était d'ailleurs déplacée à Ottawa hier pour assister au vote. Il s'agissait de travailleurs syndiqués dans des secteurs sous juridiction fédérale ayant eu à vivre de longs conflits de travail marqués par l'embauche de briseurs de grève.

Il y avait notamment des travailleurs des Autobus Voyageurs, qui ont connu un conflit de 24 mois, et du Port de Montréal, actuellement en grève.

Selon la CSN, l'utilisation de briseurs de grève allonge inutilement la durée des conflits de travail et engendre un climat de violence.

Une loi québécoise interdit l'utilisation de briseurs de grèves, mais pas le Code canadien du travail.

Le projet de loi de M. Plamondon visait à interdire l'utilisation de briseurs de grève dans les sociétés de la Couronne et à assurer les services essentiels en cas de danger à la santé ou à la sécurité publique.

S'il avait été adopté hier en deuxième lecture, le projet de loi aurait été référé à un comité parlementaire pour étude. M. Plamondon aurait alors été prêt à accepter un amendement visant à élargir la portée de cette législation aux secteurs sous juridiction fédérale, comme les transports, les banques et les communications.

M. Plamondon s'est cependant dit satisfait des débats que son projet de loi a suscités.

« Cette idée est maintenant 'sur la carte', a-t-il déclaré. Avec le temps, ça risque d'aboutir ».

Il a cependant affirmé qu'il appartenait au gouvernement d'agir dans ce sens.

30 ans avec le rein d'une autre

RED DEER, Alberta (PC) — Quelle personne, dans le monde entier, vit depuis le plus grand nombre d'années avec un rein greffé ?

Selon le registre des transplantations internationales de l'Université de la Californie, c'est M. Milburn McKenzie, 65 ans, de Saskatoon, qui a reçu un rein il y a 25 ans.

Mais Mme Johanna Rempel, de Red Deer, rappelle qu'un rein lui a été greffé de sa soeur jumelle, à Boston, le 28 décembre 1960, soit il y a presque 30 ans.

zou, et de Marine Industrie, à Sorel-Tracy.

« Le chantier de Tracy n'est pas en très bonne posture pour soumissionner sur le peu de contrats qui restent, puisque le gouvernement québécois n'a jamais investi les sommes promises (14 millions \$ selon le plan de redressement de 1988) pour faire de Tracy un centre d'excellence en production de matériel offshore », fustige Mme Marois.

Dans la région de la Montérégie, ces mises à pied s'ajoutent au millier de licenciements à venir chez Pratt & Whitney, et aux 200 congédiements prévus chez Tioxide Canada.

Selon Mme Marois, les mises à pied qui pourraient survenir chez Marine représenteraient 7 % des emplois de Sorel-Tracy.

Le député ajoute finalement que les pertes d'emplois en secteur manufacturier pour toute la province ont atteint le chiffre alarmant de 46 000 depuis un an.



Plus de numéros moins de papier

PHOTO CANAPRESS

Le nouvel annuaire téléphonique 1990-1991 parviendra bientôt aux abonnés. Il aura 129 pages de moins que le dernier annuaire, mais comprendra 4412 inscriptions de plus, sur du papier plus mince ! Bell Canada et Télé-Direct rappellent que les vieux annuaires sont recyclables. Les citoyens qui ont un bac de collecte sélective peuvent en disposer (comme sur la photo), tout en contribuant à

épargner des milliers d'arbres. Il est conseillé aux autres de déposer leurs vieux annuaires dans le dépôt public de récupération de leur quartier. Ces deux sociétés ont déjà versé une première contribution de 75 000 \$ à Collecte sélective Québec, organisme sans but lucratif dont la mission est d'implanter partout la collecte de produits recyclables. Bell Canada rappelle qu'elle fait déjà un effort de récupération du papier dans ses principaux bureaux et que, pour le seul imposable de la rue de la Gauchetière ouest, on fait une collecte quotidienne d'environ 3 tonnes de papier et de 1000 livres de carton.

L'Association du diabète s'oppose au ticket modérateur universel

Isabelle Paré

OPPOSÉE à l'idée d'un ticket modérateur « universel », l'Association canadienne du diabète a imploré hier le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté de prévoir une exemption pour les malades chroniques si sa réforme devait ouvrir la porte à un « tarif » sur les services de santé.

L'application sans nuance du ticket modérateur dans les hôpitaux et cabinets de médecins au Québec ferait porter aux malades chroniques un poids injuste, a fait valoir hier M. Pierre Robillard, président du conseil d'administration de la division québécoise de l'Association canadienne du diabète.

« Les personnes qui souffrent de maladies chroniques comme le diabète n'ont pas à devenir les bœufs émissaires d'un système qui parvient

mal à s'autofinancer. Nous mettons en garde le gouvernement contre la tentation d'appliquer uniformément et sans distinction un tarif pour des services indispensables que requiert leur état », a-t-il insisté lors d'une conférence lançant la campagne de financement de l'organisme.

Selon M. Robillard, il en coûte déjà quelque 200 \$ par mois à la personne atteinte de diabète pour assurer l'achat d'insuline, de seringues, de papiers buvards ou de glycomètres. On évalue à environ 350 000 le nombre de Québécois atteints de cette maladie, mais plus de la moitié l'ignorent.

Même si le ministre Marc-Yvan Côté n'a encore laissé filtrer que des bribes de sa réforme globale du système de santé, l'Association a dit vouloir faire connaître dès aujourd'hui au ministre les effets pervers que pourrait avoir un éventuel ticket modérateur.

« On ne sait pas si ce ticket va s'appliquer aux maladies chroniques ou aux interventions chirurgicales. Les diabétiques utilisent à profusion les services de santé, mais pour eux c'est une question de survie », a défendu M. Michel Gailloux, responsable des communications pour l'association.

Exempter les malades chroniques d'un tarif sur les services de santé permettrait au surplus d'éviter les coûts farouches qu'entraînerait en bout de ligne le manque de traitement adéquat de plusieurs de ces maladies, a ajouté M. Gailloux.

« Il y a sûrement d'autres moyens que le ticket à envisager pour réduire les coûts de la santé, estime-t-il. On peut penser à une organisation plus efficace des services et à réduire la part des coûts 'incompressibles' des hôpitaux ».

Les syndiqués de Marine Industrie veulent avoir l'heure juste

Caroline Montpetit

PAULINE MAROIS a blâmé le gouvernement libéral hier pour avoir agi avec « incurie » dans le dossier des chantiers maritimes du Québec et avoir failli à obtenir d'Ottawa une part équitable de contrats pour ses chantiers.

LE DÉPUTÉ péquiste de Taillon et porte-parole de l'opposition en matière d'industrie et de commerce faisait référence à la gestion du chantier naval du groupe MIL (Marine Industrie), de Sorel-Tracy, où 700 employés doivent être licenciés au cours des cinq prochains mois.

« Le gouvernement québécois a réduit de 65 % la capacité de nos chantiers maritimes depuis l'achat par Marine Industrie de Versatile Vickers, en 1987 », affirme Mme Marois.

Accompagnant Mme Marois en conférence de presse hier à Mont-

réal, les représentants du syndicat des employés de Marine Industrie ont de leur côté réclamé des indications précises de la direction du groupe MIL quant à l'avenir des employés au sein de la compagnie.

Blâmant la mauvaise gestion de Marine Industrie (Groupe MIL Tracy) et le manque d'agressivité de ses dirigeants pour décrocher des contrats dans de nouveaux secteurs de productivité, les syndiqués réclament des primes de séparation pour les employés qui devront quitter l'industrie.

« Une fois qu'un départ décant est assuré à ceux qui s'en vont, il faut assurer une sécurité à ceux qui restent », a poursuivi leur porte-parole syndical, André Légaré. 575 employés resteront en effet chez Marine après la première vague de mises à pied.

Ces employés s'inquiètent du sort des contrats de turbines commandes par Hydro-Québec pour le bar-

rage hydro-électrique LG-2, qui assurent du travail pour trois mois aux employés de la compagnie.

L'achat de Versatile Vickers par Marine Industrie, en 1987, réclamé par la Société générale de financement du Québec, s'est soldé, deux ans plus tard, par la fermeture du chantier Vickers à Montréal et l'abandon de la division de construction navale de Tracy, précise le député de Taillon. La situation de Marine s'est détériorée après qu'Ottawa eut annulé le contrat de construction de sous-marins qui lui avait d'abord alloué.

Depuis, Marine Industrie a essuyé un déficit de 300 millions \$ sur le sous-contrat de construction de trois frégates pour le chantier naval de Saint-John, au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial est présentement en négociation avec Ottawa pour l'allocation de nouveaux contrats permettant la survie du chantier naval de Davie, à Lau-

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

De 1 870 \$

EBEL
Les Architectes du Temps

Acier et or 18 ct, étanche 30 m. Garantie 5 ans

Seulement chez: **KAUFMANN**
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954

2195, rue Crescent, Montréal H3G 2C1 Tél.: (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BLANCPAIN EBEL Chopard Piaget BREITLING

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS À PROPOS DE LA

TPS

ET LES

PRIX?

Si vous vous demandez comment la TPS proposée affectera les prix, nous pouvons vous répondre. Nos lignes sans frais vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h.

1-800-668-0999

Un coup de fil et tout s'explique!
Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.
Malentendants : 1-800-465-7735

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

Amendement des sénateurs libéraux pour soustraire les livres et les périodiques à la TPS

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les sénateurs libéraux ont déposé un amendement afin de soustraire les livres et les périodiques à la taxe de vente sur les produits et services.

Il s'agit du premier des huit amendements que les libéraux déposeront au cours des prochaines semaines dans le cadre d'une nouvelle offensive contre la taxe de vente.

Le chef de l'opposition au Sénat Allan MacEachen a déclaré hier que

Une subvention pour amortir la TPS sur le livre n'apporte aucune garantie, dit Boulterice

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec doit tout faire pour éviter l'application de la TPS à l'industrie du livre, même si le fédéral s'apprêterait à compenser cette taxe par une subvention aux éditeurs, estime le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques André Boulterice.

Dans une entrevue hier, il a dit que c'est le monde de l'édition qui serait perdant si le gouvernement maintenait son intention d'appliquer une taxe de 7 % dès janvier malgré le projet de subvention aux éditeurs que mijote le ministre canadien des Communications Marcel Masse.

« Si le gouvernement du Québec accepte ce marché, a dit le député, il vendrait son droit d'aïnesse pour un plat de lentilles ».

Selon le raisonnement de M. Boulterice, une taxe est généralement là pour rester tandis qu'une subvention accordée lors du budget annuel demeure toujours sujette à modifications ou à disparition pure et simple.

Le critique de l'opposition officielle en matière de culture ne veut pas prendre de chances et, dans son esprit, il n'existe toujours qu'une manière de protéger le livre, les maisons d'édition, les librairies et c'est d'exempter tout ce monde de la TPS qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain.

Vendredi dernier, on a appris que le ministre Masse allait présenter sous peu au cabinet fédéral un projet de subvention aux éditeurs afin de compenser la future taxe de 7 %.

Le ministère des Communications qu'il dirige sait que le Conseil du Trésor n'accepterait pas une exemption pure et simple de la taxe dans le domaine du livre.

Selon les membres du ministère qui préparent un adoucissement de la taxe, une ristourne aux éditeurs canadiens avantagerait les publications canadiennes qui coûtent plus cher ici qu'aux États-Unis.

Au Québec, 70 % des livres vendus sont des ouvrages importés. Une récente étude a conclu que l'imposition d'une taxe de 7 % se traduirait par une perte de 107 millions \$ au Québec (540 millions \$ pour l'ensemble du Canada).

Toutes proportions gardées, a commenté un proche du ministre Masse, l'effet au Québec s'annonce catastrophique.

C'est pour toutes ces raisons, et d'autres, a souligné M. Boulterice, que le gouvernement québécois (qui ajustera sa taxe de vente sur le modèle de la TPS fédérale) ne doit absolument pas « embarquer » dans ce jeu.

Le député réclame rien de moins que l'exemption pure et simple du monde de l'édition de cette taxe.

les sénateurs libéraux avaient toujours l'intention de défaire le projet de loi, et que le dépôt d'amendements représentait tout simplement une nouvelle étape dans cette lutte à finir.

Le sénateur libéral Jacques Hébert a affirmé de son côté qu'en mettant l'accent sur les diverses faiblesses du projet de loi, l'opposition à la taxe de vente ne pourrait faire autrement que de grandir.

« Si 100 % de la population est contre la taxe de vente, comment le gouvernement pourra-t-il la mettre en application ? », s'est-il interrogé.

L'amendement libéral vise à soumettre les livres, les magazines et les journaux à un taux de taxation nul, comme c'est le cas pour les produits alimentaires de base. Cela signifie que toutes les étapes de la fabrication d'un livre et les produits nécessaires à sa confection seraient soustraits à la taxe de vente.

Hier matin, des représentants de la Coalition québécoise contre toute taxe sur le livre se sont présentés en conférence de presse à Ottawa pour appuyer l'initiative des sénateurs libéraux.

Le porte-parole officiel de la coalition, M. Hervé Foulon, également président de l'Association des éditeurs du Québec, a affirmé que la nouvelle taxe fédérale, couplée à la future taxe québécoise sur les produits et services, fera grimper le coût du livre de 15,5 %. En six mois, a-t-il affirmé, plus de 30 % des libraires devront fermer leurs portes.

« Les conséquences seront dévastatrices pour l'industrie du livre au Québec », a-t-il affirmé.

Il a ajouté qu'il sera alors plus avantageux d'acheter un livre français en Ontario qu'au Québec.

Le premier ministre Brian Mulroney a récemment déclaré à Vancouver que l'idée de taxer les manuels scolaires et les Bibles le rendait un peu mal à l'aise.

« Peut-être va-t-il se repentir », a hasardé M. MacEachen hier.

Les représentants de la coalition québécoise se sont dits encouragés par l'aveu de M. Mulroney, mais ils ont rappelé que dès le lendemain matin, le ministre des Finances avait indiqué qu'il n'était pas question de modifier le projet de loi, mais que le gouvernement pourrait revoir l'a-

propos de la taxation des livres après la mise en vigueur de la taxe de vente.

M. James de Gaspé Bonard, vice-président à l'édition chez Sogides, a déclaré qu'il serait alors trop tard. Il a affirmé que la majorité des éditeurs et libraires qui devront mettre fin à leurs opérations en raison de la taxe de vente ne pourront rouvrir leurs portes si le gouvernement réalisait son erreur et retirait sa taxe.

Le ministère des Communications songerait à subventionner les éditeurs afin qu'ils n'aient pas à passer la taxe à leurs clients, mais M. Foulon a affirmé que cette mesure serait insuffisante pour contrer les effets négatifs de la taxe de vente.

Le Sénat votera aujourd'hui sur le premier amendement présenté par les libéraux. Le leader du gouvernement au Sénat Lowell Murray s'est montré ouvert aux discussions, mais il a tenu à souligner le fait que le gouvernement ne disposait pas de beaucoup de temps pour amender le projet de loi. Si un seul amendement devait être accepté, le projet de loi devrait être représenté à la Chambre des communes. Or, cette législation doit être adoptée au plus tôt si la taxe de vente doit être mise en vigueur le 1er janvier 1991 comme prévu.

700 internés italiens auraient une compensation 45 ans plus tard

TORONTO (PC) — Le nouveau président du Congrès national des Italo-Canadiens a fait savoir, hier, que les 700 Canadiens d'origine italienne qui ont été internés durant la Seconde Guerre mondiale vont réclamer des indemnités à Ottawa. M. Alfredo Folco a dit que le montant de ces compensations n'a pas encore été déterminé.

Cette demande survient au lendemain des excuses envers la communauté italienne faites par Brian Mulroney. Il y a deux ans, Ottawa a versé des indemnités de 291 millions \$ aux 22 000 Nippo-Canadiens internés pendant la guerre, soit une moyenne de 13 000 \$ chacun.

M. Folco a reconnu que les Italo-Canadiens ont été traités beaucoup moins sévèrement que les Nippo-Canadiens. Selon lui, il vaudrait probablement mieux verser un montant forfaitaire pour les emplois perdus, la vente obligée des biens et autres dommages.

Sept constructeurs d'autos enfreindraient les normes fédérales sur la pollution

OTTAWA (PC) — Sept manufacturiers européens d'automobiles enfreignent la norme fédérale sur la consommation d'énergie des nouveaux véhicules et aggravent d'autant la pollution atmosphérique au Canada, accusent des militants écologistes.

Alors qu'aux États-Unis, ces compagnies seraient automatiquement tenues de payer des amendes et passibles de poursuites en justice, au Canada, il n'existe aucune mesure incitative légale ou financière susceptible de convaincre les manufacturiers d'améliorer la performance de leurs véhicules au chapitre des économies d'énergie, affirme le groupe « Les amis de la terre ».

En conférence de presse, hier, l'organisme a réclamé l'application stricte de la norme fédérale sur la consommation maximale d'essence, qui est de 8,6 litres d'essence par 100 kilomètres, et l'imposition d'amendes aux manufacturiers délinquants.

Un haut fonctionnaire au ministère des Transports a confirmé que sept manufacturiers — Peugeot, Saab, Volvo, BMW, Mercedes Benz, Jaguar et Rolls Royce — ont excédé la norme fédérale l'an dernier.

La performance des véhicules de marque Peugeot était la moins pire, avec 9,1 litres d'essence brûlés par 100 kilomètres parcourus. Rolls Royce a remporté la palme de la pire performance, avec une consommation de 18,9 litres par 100 kilomètres.

Au Canada, l'efficacité énergétique des nouveaux véhicules a généralement respecté la norme fédérale en 1989, mais il n'y a guère eu de progrès dans la performance moyenne des automobiles en matière de consommation d'énergie depuis 1984. Ce qui, selon Mme Kai Millyard, des Amis de la terre, illustre bien l'importance de recourir à la voie législative pour inciter les manufacturiers à faire mieux.

Près de 70 % des candidats aux élections scolaires ont été élus par acclamation

Jean-Pierre Proulx

DES 152 CIRCONSCRIPTIONS que compte l'île de Montréal en vue des élections scolaires du 18 novembre, 27,6 % sont déjà pourvues par acclamation. Dans l'ensemble des commissions catholiques du Québec, c'est le cas de 69 % des 2254 sièges. On compte même 24 circonscriptions où personne n'a été candidat. La période de mise en candidature se terminait officiellement vendredi soir dernier.

Le président de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, M. Jacques Mongeau, et celui de la commission du Lakeshore, M. Joel Hart, sont du nombre des élus par acclamation. M. Mongeau en sera à son sixième mandat. Depuis 1973, il a été le seul pré-

sident du Conseil scolaire depuis sa création en 1972.

Aux élections de 1987, 37 % des 104 postes que comptaient alors les huit commissions scolaires de l'île de Montréal n'avaient pas été contestés, contre 27 % en 1983. On est donc revenu à la situation d'il y a sept ans.

Dans l'ensemble du Québec, 73 % des sièges n'avaient pas été contestés en 1987 contre 69 % en 1983, soit la même proportion que cette année.

Dans l'ouest de l'île, à Baldwin-Cartier et Lakeshore, il n'y aura élection que dans quatre de leurs 19 circonscriptions. À Saint-Croix, une circonscription sur 19 ne compte qu'un candidat, à Sault-Saint-Louis, deux sur 19, et à la CÉPGM, 12 sur 21. Par contre, à Verdun, à Jérôme-Le Royer et à la CÉCM tous les postes

sont disputés. Dans cette dernière, on dénombre 49 candidats pour 21 quartiers. Il y aura donc lutte à trois dans sept quartiers.

Au total, 291 personnes se sont portées candidates sur l'île de Montréal, soit 111 femmes (38 %) et 190 hommes (62 %). On compte une majorité de candidates à Sainte-Croix et à la CÉPGM et plus de 40 % à Verdun et à la CÉCM.

Dans l'ensemble des commissions scolaires catholiques du Québec, 44 % des 1588 personnes personnes déjà élues sont des femmes. En 1987, 43 % du total des 2183 élus étaient des femmes.

Sur l'île de Montréal, les listes comptent 839 964 électeurs dont 101 593 n'auront pas à voter puisque leurs commissaires sont déjà élus.

EN BREF...

Fabius à Québec demain

QUÉBEC — Le président de l'Assemblée nationale française, M. Laurent Fabius, rencontrera le premier ministre Robert Bourassa demain, à Québec, à l'occasion d'une visite officielle de deux jours organisée par son homologue québécois, M. Jean-Pierre Saintonge. Cet ancien premier ministre socialiste de 1984 à 1986, présidentiable de surcroît, aura des entretiens privés également avec le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, et les coprésidents de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, MM. Michel Bélanger et Jean Campeau. Au cours de ce bref séjour, MM. Fabius et Saintonge feront le point sur les relations interparlementaires entre la France et le Québec. M. Fabius sera accompagné d'une dizaine de députés. Il prononcera enfin une conférence sur les perspectives européennes, jeudi, lors d'un déjeuner organisé par l'Institut canadien des affaires internationales et le Centre québécois de relations internationales.

Les universités se questionnent

L'ASSEMBLÉE universitaire de l'Université de Montréal vient d'être saisie d'un document de réflexion sur les programmes d'études du premier cycle. Cet « état de la question » porte sur les objectifs et priorités du baccalauréat. On s'y interroge largement sur la spécialisation des programmes. L'École des Hautes Études commerciales a des préoccupations voisines puisqu'elle a invité le professeur Georges Gusdorf à prononcer, aujourd'hui à 16 h 30, une conférence sur les « grandeurs et misères de l'université ». L'UQAM de son côté poursuivra, demain à 17 h 30, son questionnement public sur la persévérance des études universitaires. Mme Carole Lamoureux y présentera une étude des facteurs de persévérance chez les adultes inscrits en administration tandis que M. Jean-Marc Leclerc, de l'Université de Montréal, parlera d'un « scénario de réussite » chez ces mêmes adultes.

Le MÉMO fait signe au RCM

LE PRÉSIDENT du MÉMO, M. Kenneth George, a invité hier les militants du RCM à joindre leurs efforts à son parti « pour les quelques jours qui nous mèneront aux élections scolaires afin que les Montréalais brisent le silence sur les enjeux scolaires ». Dans une lettre de félicitation au maire Doré, M. George, l'invite à profiter de son poste « pour rappeler aux citoyens et aux militants de son parti que la démocratisation des institutions montréalaises passe nécessairement par le second tour de scrutin du 18 novembre prochain. Pour vos militants et pour tous ceux qui croient aux principes démocratiques, la récréation, conclut-il, ne doit commencer qu'après l'élection scolaire ». M. George a été président du RCM au temps de sa fondation.

Les aléas de la confessionnalité

UN CITOYEN de Plessisville, M. Daniel Bernier, a eu la mauvaise surprise de voir refuser sa candidature à l'élection de la commission scolaire Jean-Rivard. M. Bernier est pasteur de l'Eglise évangélique baptiste, donc protestant. La loi 28, adoptée il y a quelques jours à peine, a amendé la loi électorale de telle manière « qu'un électeur catholique ne puisse voter et être élu commissaire dans une commission scolaire protestante ou pour protestants et, à l'inverse, qu'un électeur protestant ne puisse voter et être élu commissaire dans une commission scolaire catholique ou pour catholiques ». Le hic, c'est qu'à Plessisville, la Commission scolaire protestante Greater Québec n'a pas d'école. Furieux, M. Bernier entend contester la loi devant les tribunaux. Son église compte une trentaine d'enfants d'âge scolaire.

Hommage à Lionel Groulx

LA FONDATION Lionel-Groulx et le département d'histoire de l'Université de Montréal célèbrent aujourd'hui le 75e anniversaire de l'inauguration de l'enseignement universitaire de l'histoire du Canada par le chanoine Groulx. Le 3 novembre 1915, le chanoine amorçait une série de conférences publiques qui eurent un grand retentissement. À 13 h 30 aujourd'hui, à l'Université de Montréal, a donc lieu une table ronde avec les professeurs Marcel Trudel, Jean-Pierre Wallot et Pierre Trépanier (à l'amphithéâtre M-415 du pavillon principal) tandis que ce soir, à 20 h, au grand amphithéâtre, M. Jean Éthier-Blais prononcera une conférence sur le « siècle de Lionel Groulx ».

Nouveau concours d'orthographe

RADIO-QUÉBEC organise à nouveau un championnat d'orthographe à l'intention des jeunes de 3e et 4e secondaires. La période d'inscription a lieu du 5 au 30 novembre dans les écoles. Les épreuves auront lieu entre janvier et mars prochain. Les 10 meilleurs candidats, précise Radio-Québec, accéderont directement à la demi-finale mondiale des Championnats d'orthographe. L'an dernier, 25 000 jeunes ont participé à l'épreuve.

« Wasp »: un acronyme bien précis

TORONTO (PC) — L'acronyme « Wasp », généralement considéré comme peu flatteur, est couramment employé pour décrire, ou décrier, une soi-disant élite canadienne d'ascendance britannique. À tort, estime le Conseil de presse de l'Ontario, qui vient de recommander que l'acronyme, s'il doit être utilisé, le soit avec prudence et uniquement pour qualifier les anglo-saxons blancs protestants, non comme une expression fourre-tout faisant allusion à une supposée élite canadienne-anglaise. Le Conseil de presse en a statué ainsi à la suite d'une plainte logée contre le *Globe and Mail*, de Toronto, par un citoyen ontarien, M. R.T. Richards. Ce dernier soutenait que l'expression sert trop souvent à qualifier tous les Canadiens d'ascendance britannique, même ceux qui ne sont ni anglo-saxons ni protestants. Une forte proportion de Canadiens d'ascendance britannique sont celtes, par exemple, ou d'ascendance multiculturelle, a-t-il rappelé. M. Richards affirmait aussi que le terme Wasp est un stéréotype aux connotations racistes qui incite au mépris à l'égard des Canadiens d'origine britannique. Le Conseil avait à décider s'il était approprié d'employer l'acronyme Wasp dans un article traitant d'une fillette élevée dans la religion juive « au milieu d'un monde de Wasps ». Le Conseil a décrété que ce n'était pas approprié, étant donné que le Manitoba, où vit la fillette, peut difficilement être qualifié de « monde de Wasps », puisqu'il y vit une forte population canadienne-ukrainienne et plusieurs catholiques romains.

LE DEVOIR

80^e ANNIVERSAIRE • SOIRÉE-BÉNÉFICE

LE DEVOIR a une tenace volonté de vivre, comme la société dont il émane. Fidèle à ses principes fondateurs, il se refait de génération en génération, et va d'une adversité à l'autre en y trouvant la force de se ressourcer.

L'histoire de ce miracle est double. C'est celle de ses artisans qui l'ont porté à travers temps fastes et néfastes. C'est celle de ses amis, qui le lisent, y croient, et le soutiennent. LE DEVOIR est une victoire contre la fatalité, et une lutte qui vaut, de temps en temps comme en cette année de renaissance, d'être célébrée. Merci de bien vouloir nous joindre.

J. L. Bissonnette

LA SOIRÉE AURA LIEU AU REINE-ELISABETH

Prenez à utiliser le coupon ci-joint pour recevoir vos places pour le dinner du 16 novembre, et les places de célébration en hommage au DEVOIR.

Le coupon est de huit cents dollars (800 \$) et les tables de huit (80 places).

Tenue de ville

Mme Lise Bissonnette,
directrice du DEVOIR

et

M. Laurent Picard,
président du conseil d'administration

vous invitent à une soirée-bénéfice,

le vendredi 16 novembre prochain,

pour célébrer

le quatre-vingtième anniversaire du DEVOIR

et sa relance.

Ils vous accueillent en compagnie du
très honorable Brian Mulroney,
premier ministre du Canada,

de
l'honorable Robert Bourassa,
premier ministre du Québec,

des
patrons de l'événement

et des

membres du comité d'honneur

Les patrons de l'événement

M. Claude Beland,
président, Mouvement des caisses Desjardins

M. Pierre Péladan,
président et chef de la direction, Québecor inc.

M. Jean Denis Vincent,
président et chef de la direction,
la Financière Industrielle Alliance

Le comité d'honneur

M. Denys Arcand,
prix Albert Tessier 1989, cinéma

M. Laurent Beaudoin,
président du conseil et chef de la
direction, Bombardier inc.

M. André Berard,
président,
Banque nationale du Canada

M. Gérard Bergeron,
prix Léon-Gérin 1989,
sciences humaines

M. Paul Berthiaume,
président et chef de la direction,
Les Coopératives, société mutuelle
d'assurance inc.

Mme Madeleine Blanchet,
présidente,
Conseil des affaires sociales

M. Charles R. Bronfman, p.c.
l'honorable Jean Chrétien,
chef du Parti libéral du Canada

M. François Coutin,
président et chef de l'exploitation,
Groupe Jean Coutu inc.

M. Jean Doré,
maire de Montréal

M. Jean F. Thier Blais,
prix Alliance-Canada 1989,
littérature

Mme Raymonde Folco,
présidente,
Conseil des communautés
culturales et de l'immigration

M. John Fraser,
rédacteur en chef,
Saturday Night Magazine

M. Patrick Kenniff,
président, Conférence des recteurs
et des principaux des universités
du Québec

M. Louis Laberge,
président, Fédération des
travailleurs du Québec

M. Jean-Paul L'Allier,
maire de Québec

M. Bernard Lamarre,
président, directeur général,
Groupe Laval Inc.

M. Gérard Larose,
président, Confédération des
syndicats nationaux

Mme Marie Lavigne,
présidente,
Conseil du statut de la femme

M. Jacques Leblanc,
prix Marie-Victoria 1989, sciences

Mme Audrey McLaughlin,
chef du Nouveau parti
démocratique du Canada

M. Jean C. Monty,
président et chef de la direction,
Bell Canada

Mme Lorraine Pagé,
présidente, Centre de
l'enseignement du Québec

Les patrons de l'événement et les membres
du comité d'honneur tiennent à marquer,
par leur présence à cette soirée, leur
soutien à ce quotidien unique, fondé par
Henri Bourassa en 1910, et toujours au
cœur des réalités québécoises et
canadiennes. La relance du DEVOIR sera
l'occasion de retrouvailles, sans égard aux
partis ou autres affections, entre amis
d'une presse libre et vigoureuse.

LE DEVOIR

80^e ANNIVERSAIRE • SOIRÉE BÉNÉFICE

Je désire réserver _____ place(s) X 800 \$ = _____ \$

Je désire réserver _____ table(s) X 6 400 \$ = _____ \$

Veuillez trouver ci-joint un cheque au montant de _____ \$

libellé à l'ordre de "Source-bénéfice LE DEVOIR"

Nom _____

Titre _____

Société _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

On peut obtenir d'autres renseignements auprès du
Secrétariat de la source-bénéfice LE DEVOIR
211, rue du St-Sacrement
Montréal (Québec) H2Y 1X1
Téléphone: (514) 844-3361
Télécopieur: (514) 844-9723

* huit (8) personnes

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 6 novembre 1990

Les chefs d'entreprises lancent une vaste étude sur la compétitivité

Serge Truffaut

LE CONSEIL canadien des chefs d'entreprises se lance dans une vaste étude sur la compétitivité de l'économie canadienne qui s'effectuera parallèlement à une analyse sur les options constitutionnelles possibles après l'échec du lac Meech. Selon les précisions fournies au cours d'un entretien avec M. Tom D'Aquino, président du Conseil, le groupe économique dirigé par le professeur Michael Porter, de l'Université Havard, rassemble une dizaine de spécialistes mondialement reconnus pour leur science en matière de compétitivité. À moins de modifications majeures au calendrier des événements, le groupe de M. Porter devra remettre son rapport à la fin du mois d'avril 91.

Dans le cas du comité constitutionnel, la direction et la coordination des travaux ont été confiées à M. Ronald Watts, directeur de l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's, de Toronto. Cette équipe regroupant une dizaine de personnes expertes dans diverses matières serait en mesure de remettre le fruit de ses réflexions, qui seront accompagnées bien entendu d'un certain nombre de propositions, au cours du mois de janvier 91.

Spécialiste international des questions liées à la problématique dite de la compétitivité, M. Porter en sera à la onzième étude du genre. Selon M. D'Aquino, le fait que ce professeur ait analysé auparavant la compétitivité dans dix pays différents constitue en soi un énorme avantage.

Pour le président du Conseil canadien, le but de cette vaste analyse est de « déterminer si le Canada restera parmi les principales puissances économiques d'un monde en évolution rapide ».

À intervalles réguliers, et jusqu'à ce que ce contrat ambitieux et singulier soit terminé, M. Porter et ses

collaborateurs communiqueront les résultats de leurs travaux à un conseil consultatif économique qui a été spécialement formé afin d'assister le Conseil canadien des chefs d'entreprises dans tout ce qui a trait à la supervision de l'étude de M. Porter. L'économiste Pierre Fortin, de l'Université du Québec, ainsi que M. Thomas Courchene, de l'Université Queen's, siègeront sur ce conseil consultatif.

Selon M. D'Aquino, l'étude M. Porter « fait partie d'un engagement plus large des membres du Conseil à élaborer une stratégie visant à répondre au défi des années 90 et au-delà en matière de compétitivité. Nous avons besoin de nouvelles bases intellectuelles, de nouvelles manières de penser et d'un consensus solide sur lesquels nous pourrions bâtir notre avenir économique ».

Par l'expression « engagement plus large des membres du Conseil », qui incidemment regroupe les 150 dirigeants des 150 plus importantes entreprises canadiennes, M. D'Aquino fait notamment allusion à l'effort que l'organisme entend poursuivre dans le champ des ressources humaines.

S'appuyant sur les exemples allemands et japonais, M. D'Aquino a souligné lors de notre entretien qu'il faudrait que les relations entre patrons et travailleurs canadiens changent quelque peu de registre pour tendre à des relations moins houleuses. En outre, le Conseil entend poursuivre l'étude des moyens qui favoriseraient une meilleure formation de la main-d'oeuvre.

À propos de l'étude constitutionnelle, il a été indiqué que celle-ci se fera en deux phases : soit « premièrement la prise en considération de larges options stratégiques, et, deuxièmement, l'élaboration de ces options dans le but de produire des recommandations d'ici le début du mois de janvier 1991 ». Cette étude fera l'objet d'un symposium spécial qui se tiendra à Toronto.

Le surplus commercial de la RFA a commencé à chuter

FRANCFORT (AFP) — La baisse des excédents extérieurs de l'Allemagne unifiée s'est confirmée en septembre, selon les chiffres publiés hier par l'Office des statistiques de Wiesbaden.

L'excédent commercial de l'Allemagne a ainsi chuté de 39 % par rapport à son niveau de septembre 1989.

Selon Hermann Remsperger, chef-économiste de la banque d'affaires BHF, l'excédent commercial baissera d'un tiers environ cette année par rapport à son niveau record de l'année dernière (134 milliards de deutschemarks) et ce mouvement devrait se poursuivre en 1991. « Cela signifie donc que nous avons affaire à un grave changement dans notre

commerce extérieur », a-t-il dit.

Au niveau de la balance des opérations courantes, le surplus de l'Allemagne unifiée s'est limité en septembre à 4,6 milliards de DM, alors qu'en septembre 1989, l'Allemagne de l'Ouest avait dégagé un excédent pratiquement deux fois plus gros, de 8,8 milliards de DM.

Cette baisse « dépasse ce à quoi nous nous attendions », a commenté Ulrich Hombrecher, économiste à la banque West-LB, qui avait estimé dans ses prévisions que l'Allemagne perdrait, cette année, 20 milliards de DM au niveau de son excédent de la balance des opérations courantes, baisse déjà atteinte au cours des neuf premiers mois de l'année.

Par ailleurs, les exportations de l'Allemagne unifiée ont reculé de 7 % par rapport à septembre 1989, alors que les importations ont augmenté de 2 %, principalement du fait de la grande demande issue de l'ex-RDA.

La Banque Nationale incite Ottawa à recourir aux transferts fédéraux pour mater l'inflation

Jean-Pierre Legault

DEVANT l'insuffisance de la politique monétaire de la Banque du Canada pour juguler l'inflation sans trop de dommage pour l'économie, la Banque Nationale suggère à Ottawa de recourir aux autres outils à sa disposition, particulièrement aux transferts fédéraux et à la péréquation, pour influencer sur l'économie.

Le gouvernement fédéral devrait réorienter ses fonds pour forcer les provinces du pays d'où originent les pressions inflationnistes à freiner leur économie en haussant leurs impôts ou en sabrant dans leurs dépenses, déclare la Banque dans sa dernière lettre économique. Ce d'autant que les transferts ont crû, au cours des derniers dix ans, plus rapidement dans les provinces nanties que dans les autres.

« Jusqu'à maintenant, la Banque du Canada a souvent été laissée à elle-même dans sa lutte à l'inflation », rappelle M. Clément Gignac, conseiller économique principal. Les alternatives proposées — gel des prix et des salaires, concertation patronat-syndicat, etc.) n'ont pas sus-

cité grand enthousiasme. Pourtant le fédéral dispose d'un instrument auquel il n'a pas encore recouru pour « calmer la surchauffe dans une province et venir en aide aux provinces plus démunies ».

Moultes fois décriée, la politique de la Banque du Canada s'est en effet avérée insuffisante pour juguler les pressions inflationnistes qui, éliminées d'une région, ressurgissent maintenant dans d'autres provinces. Il y a deux ans, en effet, c'est en Ontario, dont l'économie souffrait de surchauffe, que l'inflation prenait sa source. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. C'est toutefois en Colombie-Britannique que les pressions sur le coût de la vie au pays originent et bientôt, l'Alberta, avec la hausse du prix du pétrole, entrera dans la ronde.

Ainsi, le taux d'inflation est maintenant de 4 % en Ontario, alors qu'il touche 4,8 % dans les Prairies et environ 5,1 % en Colombie-Britannique.

Les taux d'intérêt élevés s'appliquent sans discrimination et la politique des dernières années s'est avérée désastreuse pour certaines provinces qui ne peuvent que subir le ralentissement généralisé de l'économie, sans être la cause de la sur-

chauffe. La part de ces provinces dans les transferts financiers fédéraux ne cesse pourtant de décroître.

Ce sont dans les provinces dont la part a augmenté le plus rapidement que « les pressions inflationnistes et la création d'emploi ont justement été les plus élevées ces dernières années », soutient M. Gignac.

L'opinion publique croit que les transferts d'argent du fédéral vers les provinces visent justement à rétablir un certain équilibre financier entre les provinces et à redistribuer la richesse. C'est pourtant de moins en moins le cas, soutient M. Gignac.

Ainsi, les paiements de péréquation ne comptaient, l'an dernier, que pour 23 % des 35 milliards \$ qu'Ottawa a remis aux provinces. Le reste était composé de versements pour le financement de la santé et de l'enseignement post-secondaire (plus de 53 %), du régime d'assistance publique du Canada (16 %) et d'autres programmes tels le logement social, le bilinguisme et la formation de la main-d'oeuvre (8 %).

Ottawa, qui peut à ce chapitre procéder unilatéralement, pourrait, suggère la Banque Nationale, remettre en question la répartition de ces sommes par habitant et prendre en

compte la « capacité fiscale » des provinces.

« De 1984 à 1988, même si ces provinces (nanties) ne recevaient aucun paiement de péréquation, les transferts en provenance du fédéral ont crû de 7,7 % et de 5,7 % pour les autres. Qui plus est, la croissance des dépenses à frais partagés y a été plus rapide », explique la Banque.

Par exemple, les dépenses concernant le régime d'assistance publique ont augmenté en moyenne de 9,6 % depuis 1984 dans les provinces nanties, comparativement à 3,6 % pour les autres provinces.

Certes, en limitant la progression des paiements de la péréquation et en coupant les transferts dans les domaines de la santé et de l'enseignement, Ottawa a contribué au contrôle de son déficit, mais n'a pas vraiment orienté le fardeau des coupures budgétaires vers les provinces nanties.

« Il faut cibler les coupures au bon endroit et non couper de façon égale pour tous les habitants », estime M. Gignac qui croit qu'Ottawa doit maintenant faire montre de plus de flexibilité dans ses politiques budgétaires et fiscales.

L'indice composite en baisse pour le septième mois

OTTAWA (PC) — Rien ne permet encore de penser que la récession est à son plus fort, un important indicateur économique sur l'évolution future du commerce ayant signalé une baisse pour le septième mois d'affilée.

L'indice composite, qui porte les fluctuations de 10 secteurs de l'économie allant des ventes de meubles aux cours des valeurs boursières, a fléchi en août, a annoncé hier Statistique Canada.

Et le ralentissement des affaires s'est en fait accéléré en août après avoir quelque peu freiné en juin et juillet, a noté l'agence fédérale.

L'indice composite a chuté de 0,3 % en août après avoir subi une baisse de 0,2 % en juin et juillet.

Cet indice donne une bonne idée du comportement de l'économie au cours des six à neuf prochains mois et seulement deux des 10 secteurs surveillés par l'indicateur ont grimpé en août, comparativement à trois d'entre eux en juin et juillet.

Les nouvelles commandes de produits manufacturés ont augmenté et

on a su maintenir le contrôle des inventaires dans les usines et les fabriques.

Mais des avis de mise à pied ont continué à être distribués un peu partout au pays, ce qui a contribué à un recul marqué du côté dans les autres secteurs de l'économie.

« L'indice du logement a poursuivi son évolution à la baisse, le nombre de mises en chantier ayant régressé dans toutes les régions et le taux d'occupation des immeubles ayant continué de grimper », a observé Statistique Canada.

L'indice de l'agence des dépenses en matière d'habitation est fait un plongeon de 3,3 %.

La faiblesse de l'industrie de la construction a débordé sur d'autres secteurs, entraînant une baisse des ventes de meubles, d'électroménagers et d'équipement de loisir, ainsi que des licenciements dans les affaires et les services personnels. Les grèves ont par ailleurs érodé les revenus des travailleurs.

Les indicateurs des marchés financiers ont aussi enregistré des

baisses, la bourse de Toronto ayant effectivement subi un recul de 1,4 % en août et la masse monétaire s'étant contractée de 1,2 %, inflation prise en compte.

Statistique Canada avait rapporté la semaine dernière que l'économie avait nettement régressé en août et plusieurs économistes avaient alors déclaré que la récession était arrivée.

Une récession se produit après deux trimestres ou plus de croissance négative de l'économie et l'agence fédérale a déjà fait état d'une

contraction de l'économie au taux annuel de 1,6 % durant avril, mai et juin.

L'importante baisse constatée en août signifie que l'économie a aussi subi une contraction durant juillet, août et septembre, estiment les économistes.

C'est à la fin de ce mois-ci que Statistique Canada émettra son dernier rapport sur la situation, au moment de la publication de la performance de l'économie au cours du mois de septembre.

Deux Hongrois à la Bourse

d'après la Presse Canadienne

LA BOURSE de Montréal a accueilli, hier, deux courtiers de la Bourse de Budapest qui suivront un programme de formation pour négociateurs d'une durée de cinq mois. Durant leur séjour, du 5 novembre courant à la fin mars 1991, les délégués de la Bourse hongroise pour-

ront sa familiariser avec le travail de négociateur sur le parquet montréalais. Leur apprentissage portera sur la négociation des actions, options et contrats à terme et l'analyse technique des marchés obligataire et monétaire, explique la Bourse de Montréal dans un communiqué.

L'agence UPI en difficulté

WASHINGTON (AFP) — L'agence de presse américaine UPI pourrait fermer ses portes après 83 ans d'existence si ses employés n'acceptent pas une proposition de la direction de réduire leurs salaires de 35 % pendant 90 jours, a annoncé hier à Washington un porte-parole de cette agence.

L'agence UPI emploie environ 3000 personnes — journalistes, pigistes et administrateurs — répartis dans quelque 180 bureaux à travers le monde.



ASSOCIATION
DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE
DE PERSONNES
DU QUÉBEC

PRIX D'EXCELLENCE
ROBERT LEMAY



M. Pierre Papisodoro A.V.A.

L'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec est heureuse de décerner le Prix d'excellence Robert Lemay 1990 à Monsieur Pierre Papisodoro A.V.A. Ce prix est attribué annuellement à l'assureur-vie qui a complété sa formation de niveau universitaire avec le meilleur dossier académique.

M. Papisodoro est assureur-vie depuis 1982. En obtenant le titre d'assureur-vie agréé (A.V.A.), il confirme son statut de professionnel en assurance de personnes et en planification financière et successorale. Son expérience et sa formation font de M. Papisodoro un intermédiaire hautement compétent.

Vous pouvez joindre M. Pierre Papisodoro A.V.A. chez:

Dale Parizeau Inc.
1140, Maisonneuve Ouest,
Bureau 202
Montréal, Québec
(514) 282-1112

STERLING



STERLING-WINTHROP INC.

Jean-Guy
Larin

Jacques Boisvert, président directeur général, est heureux d'annoncer la nomination de Jean-Guy Larin au tout nouveau poste de vice-président à l'exploitation pour la province de Québec.

M. Larin sera responsable de l'ensemble des activités liées au marketing et aux ventes pour les divisions des produits grand public et des produits d'ordonnance Sterling-Winthrop au Québec, ainsi que de la gestion générale du bureau de la compagnie à Montréal.

M. Larin apporte à l'équipe de Sterling-Winthrop plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique.

Sterling-Winthrop est l'une des principales compagnies pharmaceutiques au Canada. Aspirin[®], Panadol[®], Actiprolen[®], Gavison[®] et Lait de magnésie Phillips[®] ne sont que quelques-unes des marques les plus connues de la compagnie.

WINTHROP



Philadelphie: 5 arrêts par jour

5 départs par jour, 6 jours par semaine

Vos affaires vous conduisent souvent à Philadelphie? Delta vous offre 5 départs par jour, 6 jours par semaine, via Boston.

Profitez de notre service personnel supérieur qui a fait la renommée de Delta. En effet, depuis 15 ans, Delta est la championne en ce qui a trait à la satisfaction des passagers*.

Alors, lorsque vos affaires vous amènent à Philadelphie, demandez à votre agent de voyages de faire vos réservations avec Delta ou appelez-nous à Montréal au 337-5520.

Un voyage d'affaire à Philadelphie avec Delta, c'est un arrêt gagnant!

*Selon les statistiques du ministère des transports américain sur les plaintes des consommateurs.



©1989 Delta Air Lines, Inc.

LA VIE ECONOMIQUE

Les fabricants québécois de fournitures médicales veulent plus d'appui du ministère de la Santé

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LES ÉTABLISSEMENTS de santé au Québec dépensent annuellement quelque 600 millions \$ pour acquérir des équipements médicaux, mais les PME d'ici se plaignent de n'en recueillir qu'une portion congrue, puisque plus de 80 % du matériel acheté est importé.

« Nous avons hâte que le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux devienne aussi un ministère à vocation économique », disait hier le président de l'Association québécoise des fabricants de l'industrie médicale, Gérard Brassard, en annonçant la tenue, le 22 novembre, du premier congrès de son organisme autour du thème « Ensemble, développons l'industrie médicale au Québec ».

Selon l'AQFIM, qui regroupe 47 des quelque 125 entreprises d'équipements médicaux au Québec, il n'y a pas d'arrimage entre les besoins des établissements de santé et les so-

ciétés d'ici qui fabriquent du matériel médical. « Certains de nos membres exportent 100 % de leur produits », affirmait de son côté le président du congrès, Pierre Montesano, qui dirige aussi Bioma Recherche. L'AQFIM souhaite qu'il y ait un « virage philosophique » au sein de l'État québécois afin de permettre le développement « d'alliances stratégiques » entre les secteurs public et privé.

Pour l'essentiel, les entrepreneurs reprochent à l'État québécois de ne pas avoir de stratégie globale d'acquisition de matériel qui aurait pour effet de stimuler la croissance des entreprises québécoises. « Ce que nous aimerions, donne pour exemple M. Montesano, c'est que le ministère de la Santé fasse connaître d'avance ses dépenses de remplacement d'équipement médical afin que des PME d'ici puissent se préparer à y répondre ».

Selon les données de l'AQFIM, le Canada dépense environ 2 milliards \$ par année pour acquérir des produits médicaux. De cette somme, on es-

time que les importations comptent pour plus de 1,5 milliard \$, soit 75 % du total. L'industrie des équipements médicaux est dominée par une dizaine de grandes sociétés multinationales qui accaparent 90 % du marché. Environ 70 % des entreprises de propriété canadienne ont un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions \$.

C'est d'ailleurs là que le bât blesse, reconnaît-on à l'AQFIM. Les établissements de santé hésitent à confier des commandes pour des appareils avancés technologiquement à des petites sociétés dont la survie est incertaine. Les hôpitaux veulent en effet être assurés du service après-vente, souvent pour plusieurs années. « Il est important de donner du service à long terme et les PME ont de la misère à donner ces garanties », reconnaît M. Montesano.

La production canadienne d'équipements médicaux est évaluée à 600 millions \$ par année. On estime à environ 200 millions \$ la valeur des produits exportés. Pour le Québec, dit M. Brassard, les données sont impré-

cises et l'AQFIM, qui n'existe que depuis trois ans, essaie actuellement de les compiler. M. Brassard estime néanmoins que ses 47 membres emploient environ 2000 personnes et ont un chiffre d'affaires combiné de 200 millions \$.

À entendre les explications des dirigeants de l'AQFIM, ce sont aussi des problèmes de communications qui seraient à l'origine des malaises. « Ce que nous désirons, c'est une ouverture plus grande de la part des établissements de santé et des interlocuteurs plus réceptifs aux entreprises de plus petite taille, disait M. Montesano. Nous avons aussi besoin des hôpitaux pour faire l'essai de nos produits et servir de vitrine pour les exportations ».

Le premier congrès de l'AQFIM, qui mettra en présence des représentants des entreprises, du secteur de la recherche médicale, du gouvernement et des établissements de la santé, tentera justement de jeter les bases d'un éventuel partenariat entre les secteurs public et privé.

Le groupe de Cairns sert un ultimatum à la CÉE

Philippe Debeusscher
de l'Agence France-Presse

GENÈVE — Les principales nations agricoles en dehors des États-Unis et de la CEE ont mis hier les Douze en demeure de produire dans les dix jours leur base de négociations sur la réduction des subventions dans l'agriculture.

Au cas où la Communauté européenne ne parviendrait pas à définir une position, les ministres du Commerce ou de l'Agriculture des treize pays du groupe de Cairns, réunis hier à Genève, ont laissé peser la menace d'un ajournement de la conclusion des négociations commerciales de l'Uruguay Round.

Is ont jugé avec sévérité l'attitude des 12 pays de la CEE, qu'ils ont accusés d'avoir plongé l'Uruguay Round dans « la crise » et de prendre le risque, par leurs « tergiversations » de causer des dégâts « énormes » à l'ensemble de l'économie mondiale. Le ministre canadien du Commerce, M. John Crosbie a déclaré que la CEE faisait du « sabotage ».

Au nom de ce groupe, le ministre australien pour les négociations commerciales, M. Neal Blewett, a souligné que la CEE aurait à porter « le blâme » d'un échec de l'Uruguay Round. Si d'ici dix jours elle n'a toujours pas déposé sa proposition sur la réduction des subventions agricoles, (comme l'ont fait les autres pays participant aux pourparlers), a déclaré M. Blewett, il sera nécessaire d'en « examiner les implications pour la poursuite du Round et pour l'avenir du système commercial multilatéral tout entier ».

Le ministre australien a clairement indiqué que le groupe de Cairns entendait par là le réexamen de la conclusion du Round prévue au niveau ministériel du 3 au 7 décembre prochain à Bruxelles.

M. Blewett a en effet déclaré: « Cela pourrait bien prendre la forme d'un ajournement de la réunion de Bruxelles (...) d'un autre format pour cette réunion et de nouvelles négociations. Nous ne pouvons encore nous prononcer. Ce que nous disons, c'est que si d'ici dix jours nous n'avons pas réussi à sortir de l'impasse agricole, le format de la réunion de Bruxelles tel qu'il est actuellement prévu, ne sera pas possible ».

Les ministres du groupe de Cairns ont en outre souligné avec force qu'ils attendaient de la CEE, dont les ministres de l'Agriculture se sont réunis une nouvelle fois hier à Bruxelles pour essayer de se mettre d'accord sur leur position, autre chose qu'une proposition sur des réductions minimales « à prendre ou à laisser ».

« Nous voulons que la CEE puisse négocier », a déclaré M. Blewett et que sa proposition « respecte les engagements » pris lors du sommet des sept grands pays industrialisés de Houston (Texas), et concerne tant « l'accès au marchés, que les soutiens internes et les aides à l'exportation ».

Le groupe de Cairns rassemble l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la Hongrie, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay. Un 14ème pays, Fidji, s'est joint aux travaux du groupe, mais n'est pas membre du GATT.

Dans un communiqué, les ministres ont souligné leur inquiétude de voir la CEE reprendre d'une main ce qu'elle donnera de l'autre, en attachant à ses propositions des conditions visant à un « rééquilibrage et à des protections supplémentaires sur certains produits qui iraient à contre-courant des objectifs de libéralisation du Round ».

M. Blewett a par ailleurs indiqué qu'une délégation ministérielle se rendrait dans les jours à venir à Bonn, Paris et Rome pour y présenter la position du groupe de Cairns. Il a ajouté que la question de la libéralisation du commerce agricole n'était pas une querelle États-Unis-CEE, mais qu'elle opposait les Douze à l'ensemble des autres nations agricoles. Il a encore affirmé qu'en cas d'échec du Round, la CEE en serait « le plus grand perdant ».

Pour sa part le ministre canadien du Commerce, M. John Crosbie, a exclu la possibilité « d'une politique de la chaise vide » agitée il y a quelques jours par le ministre argentin de l'Agriculture, Felipe Sola. « Nous n'avons pas l'intention de partir », a déclaré M. Crosbie.

Les ministres du groupe de Cairns doivent poursuivre leurs consultations aujourd'hui, en particulier avec les États-Unis qui ont envoyé hier à Genève leur représentant pour les Affaires commerciales, Mme Carla Hills, et son adjoint M. Julius Katz.

Autre hausse des tarifs aériens en décembre prochain

GENÈVE (AFP) — Pour la seconde fois, depuis le déclenchement de la crise du Golfe, l'Association du transport aérien international (IATA) a recommandé aux compagnies d'appliquer une augmentation, fixée cette fois de quatre à huit pour cent pour les passagers et de trois à sept

pour cent pour les marchandises.

Ces hausses de tarifs sont destinées à compenser, « au moins partiellement » l'accroissement des charges et en particulier des coûts de carburants dont les prix ont « flambé » après l'invasion du Koweït par l'Irak.

SPÉCIALITÉS ITALIENNES
PÂTES FRAÎCHES

Restaurant
Gaetano Di Milano

LE MIDI, PRIX À PARTIR
DE 4,50 \$ à 6,70 \$

867, Ontario est
Montréal, Québec

Le soir ouvert
du mardi au dimanche

Tél: 525-0623

NOUVEAU!
OUVERT LE MIDI
DU MARDI AU VENDREDI

LA RÉFORME DES PENSIONS

Assurer l'avenir

La loi sur la réforme des pensions a été adoptée par le Parlement. Si vous offrez un régime de pension agréé ou un régime de participation différée aux bénéfices, vous devriez être au courant de certains changements concernant les exigences de déclaration des feuillets T4 pour 1990.

Vous serez appelé à jouer un rôle essentiel auprès de vos employés. En effet, vous pourrez les aider à mieux comprendre les changements qui contribueront à assurer leur sécurité financière au moment de leur retraite.

Dès 1991, des plafonds uniformes s'appliqueront au total des sommes que les Canadiens pourront verser dans les régimes de pension et les REER, peu importe leur genre d'emploi et de régimes d'épargne. De plus, les particuliers pourront reporter aux années ultérieures les plafonds inutilisés des REER.

Les règles plus équitables et plus souples permettront aux Canadiens d'économiser suffisamment pour assurer leur retraite.

Les employeurs qui offrent des régimes de pension agréés et des régimes de participation différée aux bénéfices joueront un rôle décisif dans la mise en œuvre de la réforme des pensions. En déclarant les facteurs d'équivalence qui s'appliquent à tous les employés participant à vos régimes, vous nous aiderez à déterminer le montant qu'ils peuvent verser dans les REER.

Nous venons de mettre à la poste le guide sur le calcul du facteur d'équivalence. Les employeurs offrant des régimes de pension qui n'ont pas reçu de guide peuvent s'en procurer un exemplaire auprès de leur bureau de district d'impôt. Pour plus de renseignements, les employeurs peuvent composer le 1 (800) 267-5565.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration en vue d'aider les Canadiens à assurer leur avenir.

Revenu Canada
Impôt

Revenue Canada
Taxation

Canada

FORRESTERIE NORANDA INC.

AVIS DE DÉCLARATION DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 10 cents (0.10\$) l'action en devise canadienne sur les actions ordinaires en circulation de la société a été déclaré payable le 21 décembre 1990 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er décembre 1990 par les administrateurs de Forresterie Noranda inc.

Par ordre du Conseil d'administration

T.G. Stinson,
Le Secrétaire

TORONTO, Ontario
Le 24 octobre 1990

MINNOVA INC.

DIVIDENDE DÉCLARÉ

Le Conseil d'administration a déclaré un dividende en espèces de 0,10 \$ (dollars canadiens) par action sur les actions ordinaires de la société, payable le vendredi 14 décembre 1990 aux actionnaires inscrits le vendredi 16 novembre 1990.

Par ordre du Conseil,

John B. Sage
Secrétaire

Toronto, Ontario
Le 25 octobre 1990

NOVA

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que le conseil d'administration de NOVA Corporation of Alberta a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après qui seront payables le 15 novembre 1990 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres à la fermeture des bureaux le 8 novembre 1990.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Série 9 1/2 %, dividende N° 23:
Un dividende sur les actions privilégiées de premier rang à taux fixe/flottant, rachetables, à dividende cumulatif de 9 1/2 % pour la période se terminant le 15 novembre 1990, s'élèvera à un montant par action égal à un quart de 70 % de la moyenne du taux préférentiel (comme il est défini dans les dispositions rattachées aux actions privilégiées de premier rang à taux fixe/flottant, rachetables, à dividende cumulatif de 9 1/2 %) en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois civils prenant fin le dernier jour d'octobre 1990 (la « période de calcul ») multiplié par 25,00 \$. Ce dividende, payable le 15 novembre, 1990, est de 0,6174875 \$ par action, d'après un taux préférentiel de 14 1/4 % jusqu'au 16 août 1990, un taux préférentiel de 14 1/4 % jusqu'au 20 septembre 1990 et un taux préférentiel de 13 1/4 % par la suite.

J.S. MUSTOE
Vice-président, contentieux et secrétaire

NOVA Corporation of Alberta
Calgary (Alberta)
Le 1^{er} novembre 1990

KERR ADDISON MINES LIMITED

DIVIDENDE DÉCLARÉ

Le Conseil d'administration a déclaré un dividende en espèces de 0,15 \$ (dollars canadiens) par action sur les actions ordinaires de la société, payable le vendredi 14 décembre 1990 aux actionnaires inscrits le vendredi 16 novembre 1990.

Par ordre du Conseil,

John B. Sage
Secrétaire

Toronto, Ontario
Le 25 octobre 1990

Imasco Limitée

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration d'Imasco Limitée a déclaré les dividendes suivants:

DIVIDENDE N° 376
Dividende trimestriel, actions ordinaires
32 cents par action

DIVIDENDE N° 18
Dividende trimestriel, actions privilégiées de premier rang rachetables au gré du porteur, à dividende de 7,375 %, série C
46,0938 cents par action

DIVIDENDE N° 7
Dividende trimestriel, actions privilégiées de premier rang perpétuelles à dividende de 7,90 %, série D
9,875. dollars par action

Les dividendes seront payés le 31 décembre 1990 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 23 novembre 1990.

Par ordre du Conseil,
Rodrick K. MacKinnon,
Secrétaire et conseiller juridique.
Montréal, Québec, le 31 octobre 1990.

LE BESOIN EXISTE TOUJOURS



Ambulance St-Jean

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Le roi accepte

KATMANDOU (AFP) — Le roi Birendra du Népal a accepté hier un projet de constitution soutenu par le gouvernement qui établit une monarchie constitutionnelle et introduit le multipartisme dans le pays, a annoncé le premier ministre Krishna Prasad Bhattarai. Selon une autre source, proche du gouvernement, le roi s'est engagé à promulguer cette constitution dès vendredi prochain. D'après M. Bhattarai, seuls des changements mineurs ont été apportés au document initial, les quatre principes de base ayant été maintenus : monarchie constitutionnelle, multipartisme, souveraineté de l'État revenant au peuple, et plein respect des droits de l'homme. En vertu de la nouvelle constitution, le souverain népalais, chef de l'État, ne pourra gouverner seul et devra suivre les avis du conseil des ministres — notamment pour convoquer le Parlement bicaméral, le prolonger ou demander sa réunion d'urgence. Jusqu'à présent, le Palais royal amendait tout projet de constitution de manière à ce que la monarchie conserve tous les pouvoirs — exécutifs, législatifs et judiciaires, y compris certains pouvoirs exceptionnels.

Adversaire élu

KARACHI (AFP) — Un adversaire de l'ancien premier ministre pakistanais Benazir Bhutto a été élu hier à la tête du gouvernement local du Sindh par l'assemblée de cette province, dont est originaire Mme Bhutto. M. Jam Sadiq Ali, soutenu par l'Alliance démocratique islamique (IJI) qui a remporté les élections d'octobre, a été élu premier ministre du Sindh lors d'un vote boycotté par la coalition de Mme Bhutto, l'Alliance démocratique du peuple (ADP). M. Ali a recueilli les voix des 58 députés provinciaux présents, sur un total de 109 membres. L'ADP a affirmé avoir boycotté ce vote afin de protester notamment contre la détention de l'un de ses députés, M. Ghulam Husain Unnar, qui n'a pas été autorisé à assister à la session. La coalition de Mme Bhutto avait cependant présenté un candidat pour l'élection à la présidence de l'assemblée provinciale. Celle-ci a été remportée par un représentant du Mouvement Mohajir Qaumi (MQM), M. Abdul Raziq Khan.

Fermeture d'écoles

BRAZZAVILLE (Reuter) — Le gouvernement congolais a décidé hier de fermer tous les établissements scolaires et l'université de Brazzaville, à la suite d'une agitation dans les milieux scolaires et d'un début de grève des enseignants. Un communiqué précise que cette fermeture est momentanée et durera jusqu'à ce que « les conditions d'ordre et de sécurité de personnes et des biens redevenaient normales ». Les autorités, qui ont appelé les parents à « tenir éloignés leurs enfants de tout foyer d'agitation », présentent la fermeture des écoles comme un moyen de prévenir « la manipulation des élèves par des fauteurs de troubles ». Selon des témoins, les manifestations dans les écoles de Brazzaville ont fait hier deux blessés, un policier agressé à coups de pierres et un ressortissant chinois molesté par un groupe de jeunes gens non identifiés. La Fédération des travailleurs de la science, du sport, de l'éducation, de l'information et de la culture, qui revendique 30 000 affiliés, a lancé hier un mot d'ordre de grève pour le 10 novembre pour réclamer des meilleures conditions de travail et des augmentations de salaires. Le corps enseignant n'a pas attendu ce délai et a manifesté dès hier. Les forces de l'ordre se sont déployées autour des établissements scolaires et aux points névralgiques de la capitale.

Lubachivsky rentre

ROME (AFP) — Le cardinal Myroslav Ivan Lubachivsky, chef de l'Église catholique d'Ukraine, en exil depuis 52 ans, rentrera dans son pays, a annoncé hier un communiqué de la communauté ukrainienne de Rome. Le cardinal (76 ans) se rendra en Ukraine au mois d'avril prochain sur invitation de la municipalité de Lvov, diocèse dont il est l'archevêque. « Je n'ai pas de mots pour exprimer ma joie. Je remercie Dieu de m'avoir permis de voir mon Église à nouveau libre et de rentrer dans mon siège épiscopal », a commenté le cardinal. L'Église catholique d'Ukraine, qui compte environ 5 millions de fidèles, avait été intégrée de force dans l'Église orthodoxe par Staline en 1946 et a retrouvé son autonomie à la suite des bouleversements en URSS. Sa légalisation deviendra définitive après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la liberté religieuse dans les républiques soviétiques.

Fumer,
c'est
gaspiller
Argent
et
santé



100 000 lycéens français manifestent

Les étudiants exigent un plan d'urgence de rénovation du système éducatif

d'après Reuter et AFP

PARIS — Près de 100 000 lycéens ont à nouveau envahi les rues des principales villes de France, hier, pour tenter d'obtenir du gouvernement l'adoption d'un plan d'urgence de rénovation du système éducatif.

À Paris, de la place d'Italie à l'Assemblée nationale — où avait lieu la discussion sur le budget de l'Éducation nationale — 20 000 à 40 000 lycéens ont battu le pavé pour obtenir « des vraies réponses et non plus des promesses ».

Quelques centaines de jeunes venus de la banlieue se sont livrés à des actes de vandalisme et ont harcelé les forces de l'ordre.

Huit journalistes, trois policiers et deux gendarmes mobiles ont été blessés lors de la manifestation, a-t-on appris de source policière. Parmi les huit journalistes blessés, deux ont dû recevoir des soins. Un des cinq membres des forces de l'ordre a dû

être hospitalisé.

Le préfet de police de Paris, M. Pierre Verbrugghe, a indiqué à la presse que ces personnes ont été blessées par des projectiles lancés par « des groupes non identifiés ».

Les échauffourées ont eu lieu devant l'Assemblée nationale entre les forces de l'ordre et une centaine de manifestants qui se trouvaient en tête du cortège. Le service d'ordre des lycéens est venu un moment à la rescousse de la police, repoussant les plus excités derrière les barrières et criant « halte à la provocation », tandis que les autres entonnaient « lycéens pacifistes ».

Après la dispersion de la manifestation, quelques jeunes gens ont mis à sac un restaurant, saccagé un kiosque à journaux, détruit une cabine téléphonique et brisé plusieurs vitres de magasins.

La délégation de lycéens qui a été reçue dans l'après-midi au Palais Bourbon s'est déclarée déçue et

« lassée des promesses ».

« On n'a pas obtenu grand-chose. Demain, en retournant en cours, on aura toujours les mêmes problèmes de moyens, de liberté d'expression à l'intérieur de nos bahuts », a déclaré Nasser Ramdane, porte-parole de la Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL).

D'autres lycéens ont dénoncé le peu d'intérêt des députés pour le premier budget de la nation.

« Ils n'étaient que 37 sur les bancs de l'assemblée, c'est scandaleux. Nous, on veut des résultats, sinon on sera là chaque semaine », a dit l'un d'eux.

Jean-Christophe Cambadélis, député socialiste, a néanmoins proposé que les appelés puissent effectuer leur service national en milieu scolaire, ce qui permettrait de doubler le personnel d'encadrement des lycées.

En province, les manifestations

ont réuni plusieurs milliers de jeunes, dont plusieurs centaines d'étudiants ralliés à la cause lycéenne. Ils étaient 6000 à Lyon, 5000 à Marseille, 4000 à Strasbourg et plus de 4000 à Lille.

Leur mobilisation ne s'étant pas éteinte malgré les vacances de la Toussaint, les jeunes en colère ont décidé de maintenir la pression pendant toute la semaine, jusqu'à la marche pour l'éducation prévue le 12 novembre.

Devant les députés, le ministre de l'Éducation Lionel Jospin a affirmé que le message des lycéens avait été entendu et a lancé un appel au dialogue.

« Au temps de la protestation doit succéder maintenant celui du dialogue et de la concertation. Car c'est avec les lycéens eux-mêmes qu'il nous faut trouver les solutions aux difficultés qui sont mises en avant », a-t-il dit à l'Assemblée.

Mais le ministre a souligné qu'il

n'était pas question d'augmenter le budget de l'Éducation, qui est devenu le plus important de la nation et dépasse pour la première fois depuis dix ans celui de la Défense.

La peur de l'insécurité qui avait motivé la première fronde des jeunes le 22 octobre a fait place à des revendications tous azimuts. Elles sont à la fois quantitatives (moins d'élèves par classe, plus de professeurs, des locaux décentes) et qualitatives (refonte des rythmes scolaires).

Les animateurs lycéens avouent que ce malaise aux racines encore floues tient avant tout à un ras-le-bol et à l'inquiétude de rater les études. Ils disent vouloir éviter toute récupération politicienne.

Les coordinations sont toutefois soutenues par la gauche du Parti socialiste, l'extrême gauche, les jeunes communistes, et plusieurs syndicats d'enseignants et de parents d'élèves.

Le parti au pouvoir en Inde éclate en deux factions

NEW DELHI (AFP) — Le principal parti au pouvoir en Inde a éclaté hier en deux factions rivales, réduisant encore les chances du gouvernement minoritaire de M. Vishwanath Pratap Singh de se maintenir au pouvoir, alors que les sanglants affrontements autour de la mosquée d'Ayodhya secouent le pays.

Plus de 60 parlementaires ont officiellement fait scission du Janata Dal, principale composante du Front national au pouvoir, et élu à leur tête M. Chandra Shekar, un dirigeant de longue date du Janata, et ennemi personnel de M. V.P. Singh.

Simultanément, 108 des parlementaires du Janata Dal ont réaffirmé leur confiance au premier ministre mais les observateurs estimaient exclu qu'il puisse réunir une majorité à la chambre basse lors d'un vote de confiance prévu demain.

Trente des dissidents dont M. Shandra Shekar ont immédiatement été exclus du parti.

M. Shekar, 63 ans, multipliant les critiques contre la politique de M. V.P. Singh, ne cachait guère depuis plusieurs semaines ses ambitions de devenir premier ministre. Son élection hier à la tête d'une faction rebelle a été interprétée comme une déclaration de candidature pour tenter de résoudre une crise politique née d'un conflit à propos d'une mosquée.

Le Parti du Congrès (I) de M. Rajiv Gandhi, chassé du pouvoir lors d'élections en décembre dernier, a déclaré hier que l'élection de M. Shekar était bienvenue. Il a ajouté qu'il lui apporterait une coopération constructive s'il tentait de former un gouvernement.

Une crise politique avait éclaté il y a deux semaines en Inde en raison des positions opposées prises par le gouvernement et le Bharatiya Janata (BJP), un parti de droite pro-hindou, sur le conflit qui oppose hindous et musulmans à propos d'une mosquée.

Accusant le BJP, qui lui apportait un soutien crucial au Parlement,

d'attiser la haine entre Hindous et musulmans, le gouvernement avait fait arrêter son président Lal Krishan Advani. Ce dernier, qui avait pris la tête d'une véritable croisade vers la ville d'Ayodhya pour tenter de démolir la mosquée et d'y construire un temple hindou à sa place, avait immédiatement retiré son soutien au gouvernement, le privant du même coup d'une majorité.

Les Hindous affirment qu'Ayodhya est le lieu de naissance de leur dieu Rama, et qu'un temple existait sur ce lieu sacré avant que les musulmans qui dirigeaient l'Inde au 16^{ème} siècle le détruisent pour y édifier la mosquée. Les musulmans rejettent cette thèse.

En 11 mois de pouvoir, M. V.P. Singh avait déjà dû faire face à plusieurs crises au sein de son parti, provoquée par l'indiscipline de son ex-vice premier ministre Devi Lal, un proche de M. Chandra Shekar. Hier, deux membres de son cabinet ont annoncé leur démission, portant à sept le nombre des ministres qui ont fait défection en dix jours.

Si M. V.P. Singh perd comme tous s'y attendent, le vote de demain, le président Ramaswamy Venkataraman peut alors demander soit à M. Shakhkar, soit à M. Rajiv Gandhi dont le parti est le plus nombreux à la chambre, de former un gouvernement. Il peut aussi convoquer des élections, mais a déjà fait savoir qu'il préférerait éviter cette solution.

La croisade d'Ayodhya, une ville sainte hindoue à 700 km au sud est de New Delhi, a atteint son point culminant la semaine dernière, lorsqu'à deux reprises des milliers de militants se sont lancés à l'assaut de la mosquée en brandissant les balles de la police. Vingt-quatre personnes au moins ont été tuées. Au total, la controverse d'Ayodhya a provoqué des centaines de morts depuis un an, dont 250 depuis l'arrestation de M. Advani.

Hier la police a rouvert la mosquée, peut-être la seule au monde à



Le leader dissident du parti Janata Dal, Chandra Shekar, au centre, parle avec les journalistes à New Delhi.

abriter des idoles hindoues, afin de laisser pour la première fois les militants prier. La veille le leader du Conseil hindou mondial, une organisation intégriste qui a organisé la

campagne pour construire un temple sur le site de la mosquée, avait demandé aux militants venus de toute l'Inde pour tenter de détruire la mosquée, de rentrer chez eux, donnant

l'impression qu'un compromis avait été trouvé avec les autorités locales.

La situation restait toutefois confuse hier, où des milliers de militants ont continué d'arriver à Ayodhya.

La France tente de relancer le processus de paix au Rwanda

NAIROBI (AFP) — La France va tenter de relancer le processus de paix au Rwanda, après les missions menées en octobre par la Belgique, avec la tournée diplomatique en Afrique qu'effectuent à partir d'aujourd'hui le ministre de la Coopération, M. Jacques Pelletier, et le conseiller du président pour les Affaires africaines, M. Jean-Christophe Mitterrand.

M. Pelletier a entamé sa mission de paix hier à Bruxelles.

MM. Pelletier et Mitterrand s'enlèveront ensuite pour Kigali où ils devraient arriver aujourd'hui pour une première série d'entretiens avec le président Juvénal Habyarimana.

MM. Pelletier et Mitterrand rencontreront également à Kampala le président ougandais Yoweri Museveni, qui est aussi président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

La France a envoyé 300 parachutistes à Kigali quelques jours après le début de l'invasion du nord-est du pays par les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), venus de l'Ouganda, le 1^{er} octobre. Ces forces ont pour mission de protéger les ressortissants français.

La présence militaire française et

celle de la Belgique — 535 parachutistes — ont été condamnées par les rebelles rwandais comme un soutien au régime corrompu du président Habyarimana. La Belgique a achevé la semaine dernière le retrait de ces parachutistes.

Bruxelles a mené à la mi-octobre deux missions de paix au Rwanda, auxquelles ont participé le premier ministre, M. Wilfried Martens, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense Guy Coëme.

Ce ballet diplomatique, qui a conduit la mission belge de Kampala à Nairobi et Zanzibar, s'est terminé sur un cessez-le-feu entre rebelles et forces régulières qui a été immédiatement violé.

Après avoir abandonné leur quartier général de Kagameba (nord-est), les rebelles sont repassés à l'offensive le week-end dernier, prenant samedi le poste stratégique de Gatumba, à la frontière ougandaise, qui est situé sur la route principale reliant Kigali à l'Ouganda.

Les rebelles ont annoncé samedi qu'ils combattaient depuis le 2 octobre sans leur chef, Fred Rwigyema, qui selon le mouvement a été tué par une mine près de Kagameba. Le FPR est dirigé depuis cette date par le major Paul Kagame, ancien chef

de la sûreté de l'armée ougandaise, a indiqué un représentant du Front. Fred Rwigyema était pour sa part chef d'état-major adjoint de l'armée ougandaise jusqu'à la fin de l'année dernière.

Le major Kagame est d'origine rwandaise, comme Fred Rwigyema, et comme lui membre de la communauté des Tutsi rwandais, exilés en Ouganda depuis une série de massacres ethniques dans leur pays, à partir de la fin des années 1950.

Par ailleurs, à Montréal, l'Union nationale rwandaise (UNAR), parti représentant l'opposition en exil depuis 1965 au régime de Kigali, est prêt à intervenir auprès du gouvernement du Rwanda et des rebelles du Front patriotique rwandais pour aboutir rapidement à une solution pacifique, a indiqué hier M. Claude Rukeba, le chef de l'UNAR.

Évoquant les combats opposant au Rwanda les troupes régulières et les rebelles, M. Rukeba, qui vit au Canada depuis quatre ans, a déclaré que son parti était prêt à dialoguer avec le gouvernement de Kigali. L'UNAR, qui selon M. Rukeba, représente la majorité des réfugiés du Rwanda, pourrait amorcer un processus de paix, a-t-il affirmé.

La Moldavie veut apaiser ses minorités

MOSCOU (Reuter) — Une commission de conciliation s'est rendue hier dans la partie russeophone de la Moldavie pour tenter d'y apaiser les tensions après la mort d'au moins six personnes la semaine dernière, a rapporté l'agence Tass.

La délégation, dirigée par le chef du Parti communiste en Moldavie, Piotr Luchinski, s'est rendue à Tiraspol, capitale de la région russeophone du Dniestr, où six personnes ont été tuées vendredi lors d'acrochages entre la police et des civils armés.

« Nous avons un ensemble de propositions constructives et espérons

que nous trouverons un langage commun avec les représentants des populations du Dniestr et des Gagaouzes », a déclaré Piotr Luchinski, cité par Tass.

Les Gagaouzes, minorité de souche turque, ont érigé leur région en république indépendante en août et les Moldaves russophones ont fait de même en septembre.

Les deux minorités se plaignent de subir des discriminations de la part de la majorité de souche roumaine, qui a elle-même proclamé en juin l'indépendance de la Moldavie par rapport à Moscou.

« Ils devraient changer leurs posi-

tions et revoir certaines de leurs décisions », a déclaré Piotr Luchinski. « Ils devraient abolir par dessus tout leurs prétendues républiques, les élections et les résultats ».

Le gouvernement moldave avait imposé l'état d'urgence il y a dix jours sur le territoire gagaouze, dont les habitants avaient commencé à élire leur propre Parlement. Les russophones ont prévu de faire de même le 25 novembre.

Le Parlement moldave a donné l'ordre dimanche à toutes les milices de se dissoudre dans les 24 heures et de remettre leurs armes à la police.

Gorbatchev doit compter sur l'armée pour les fêtes de la révolution

MOSCOU (Reuter) — Le Parti communiste soviétique, confronté à une hostilité croissante, a été contraint de faire appel à l'armée pour tenter de maintenir un semblant de cohésion au sein de l'Union à l'occasion des cérémonies marquant, demain, l'anniversaire de la révolution d'octobre.

Le président Mikhaïl Gorbatchev a ordonné l'organisation de défilés militaires dans les capitales des 15 républiques et il a dénoncé les appels à boudier les festivités lancés par certaines personnalités réformistes.

Dans de nombreuses républiques, des mouvements nationalistes de plus en plus sûrs d'eux ont ordonné l'annulation des cérémonies et dans plusieurs villes russes, les réformistes au pouvoir ont organisé une journée de deuil à la mémoire des victimes du bolchévisme.

Mikhaïl Gorbatchev est dès lors pris en tenaille entre les mouvements d'opposition, sur sa gauche, et la droite qui resserre les rangs, en particulier au sein de l'armée et des communistes orthodoxes.

Dans les républiques baltes ainsi qu'en Ukraine et en Moldavie et dans plusieurs villes russes, le commandement militaire a décidé de maintenir les défilés militaires malgré l'opposition des élus locaux.

L'armée a par ailleurs annoncé que, pour la première fois, le défilé sur la Place Rouge comporterait un missile balistique intercontinental SS-25.

Le PC de Moscou prévoit que ce défilé attirera 150 000 personnes, mais la presse laisse entendre que, pour être certain de réunir autant de monde, le Parti se prépare à faire appel à des militaires habillés en ci-

vil.

De leur côté, les mouvements démocratiques de base prévoient deux rassemblements anticomunistes à la mémoire des victimes de la révolution, et notamment une procession religieuse jusqu'au domicile du défunt prix Nobel de la paix Andreï Sakharov.

L'Union démocratique a pour sa part organisé un festival de chansons antisoviétiques.

Le conseil municipal de Moscou, dominé par le bloc de la Russie démocratique, a refusé de payer les cérémonies annuelles, et le maire Gavril Popov a demandé à ses administrés de rester chez eux.

Les autorités municipales ont pris des précautions pour éviter toute rencontre entre les participants aux différentes manifestations, mais des étudiants ont laissé entendre qu'ils pourraient chercher à perturber le défilé militaire.

À Kiev, capitale de l'Ukraine, les dirigeants étudiants et le mouvement nationaliste Rukh ont promis d'empêcher l'organisation d'un défilé militaire, et en Arménie le gouvernement nationaliste a déclaré la journée jour ouvré.

En Géorgie, l'armée devra défilé à l'intérieur d'un camp militaire et non plus au centre de la capitale, Tbilissi.

Le commandement militaire de Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, a annulé le défilé de crainte de susciter une flambée de violence nationaliste. Plus de 150 militants azéris ont été tués en janvier dans l'assaut donné par l'armée rouge aux barricades qu'ils avaient érigées dans le centre ville.

ÉDITORIAL

Par défaut, mais de quoi ?

AVEC UN TAUX de participation de moins d'un électeur inscrit sur trois, Montréal aura connu dimanche un des revers démocratiques les plus inquiétants qu'elle ait subis au cours des deux dernières décennies.

Après quatre années de régime ercémiste, le résultat est paradoxal. L'indifférence manifestée par l'électorat montréalais soulève d'énormes questions, en même temps qu'il présente un défi presque sans précédent. Pourquoi fallait-il que ça arrive au parti du maire Jean Doré — le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal (RCM) dont le nom est déjà tout un programme et dont l'article numéro un de la plate-forme électorale porte justement sur la revalorisation du système politique montréalais ?

On n'a pas fini de chercher les causes de cette déconfiture, ni d'en vouloir pointer du doigt les responsables.

Mais le mal est fait. C'est tout Montréal qui sort affaibli de ce scrutin dans la mesure où, malgré le caractère artificiel de ses frontières, la ville centrale devait reprendre l'initiative et assumer le leadership qui fait toujours défaut à l'ensemble de la région métropolitaine. Avec, comme base électorale, un peu plus de la moitié d'un électeur sur trois, le maire de Montréal repart avec un sérieux handicap et sans panache.

Pour une fois, les médias semblent à l'abri de la critique. L'effort déployé par la presse écrite et électronique, à la mesure des moyens de chacun, paraît à tout le moins comparable à celui de toutes les campagnes précédentes. On peut même penser que la masse colossale d'informations et de commentaires mise à la disposition du public dépassait largement les capacités d'absorption et même l'appétit de ce dernier.

Sans vouloir tourner le fer dans la plaie, il semble que le RCM lui-même doive porter une partie du blâme.

Ce peut-il que les résultats de dimanche aient mis à nu — ou simplement confirmé — un hiatus présumé entre le discours de ce parti et ses actes ? Organisateurs et militants de ce parti n'ont pas réussi à « faire sortir » le vote, même pas celui de leurs propres partisans. Cela signifie tout de même quelque chose. Mais quoi ? Jamais, plus que

depuis quatre ans, aura-t-on mis mis autant l'accent (verbal ?) sur la participation des citoyens, même au niveau des quartiers, ne fut-ce que par la création des comités-conseils d'arrondissement qui visent à permettre une plus grande adaptation des services municipaux aux conditions locales. En pure perte ? Il en va de même des démarches de consultation tous azimuts lancées par cette administration.

On aurait tort cependant d'être trop sévère. Les réformes envisagées par le RCM ne sont pas de celles qui s'improvisent. Elles supposent des modifications si substantielles des attitudes et des comportements du citoyen qu'il faut y voir l'oeuvre d'une génération entière. Il y faut la maturation.

En tout cas, s'agissant du RCM, les excuses ne manquent pas.

Victoire pour le RCM, revers pour Montréal

Car, enfin, on ne peut blâmer le maire réélu pour l'absence d'un candidat vraiment crédible qui aurait pu lui disputer son siège. Non plus, on ne peut blâmer le RCM pour n'avoir pas dû se colletter avec un adversaire suffisamment articulé chez lequel les électeurs auraient pu entrevoir une solution de rechange. La reconstruction d'un véritable parti d'opposition, capable d'entrer dans le jeu de l'alternance, devient le premier devoir des élites sociales, intellectuelles, politiques et économiques montréalaises. À défaut, la traversée du désert risque de se prolonger, et les caillies et la manne de se faire rares pour les Montréalais, exilés de l'intérieur.

Pour expliquer cette « défaite » de la démocratie montréalaise, il reste une autre hypothèse, plus large celle-là, beaucoup plus risquée également.

Cette hypothèse repose sur une observation, faite ces dernières années dans plusieurs grands pays industrialisés : le

relâchement des alliances partisans. Le phénomène est particulièrement déconcertant pour les machines et les machinistes des partis traditionnels, même jouissant d'un fort enracinement historique : le recul des partis communistes en Europe de l'Ouest étant une illustration de cette tendance, mais non la seule. Le citoyen résiste de plus en plus à la mobilisation ; il répond plus plus mollement aux appels de clairon ; il réagit avec un scepticisme croissant devant le recours aux valeurs (toutes plus sacrées les unes que les autres) que l'on agit comme des étendards.

Cette désaffection conduit à la chute de châteaux forts que l'on croyait imprenables, à l'ouverture de chasses que l'on pensait autrement mieux gardées ; des fiefs jugés bien défendus s'écroulent ; des dynasties meurent ; ici et là, on sonne le glas de l'ère des grands barons. Qu'on ne se méprenne pas : l'affaiblissement des idéologies ne mène pas fatalement à la mort du politique. Cette liberté recouvrée du citoyen vis-à-vis les formes d'embrigadement trop aveugles, si embarrassante quelle soit pour les partis, peut être un gain pour la démocratie.

Quel rapport avec Montréal ?

Même détachement partisan, mais qui ne pouvait se canaliser autrement que par l'abstention. En furent décimés les rangs du seul parti qui pouvait prétendre à former une majorité à l'hôtel de ville.

Et c'est ainsi que l'analyse d'une victoire tout à fait légitime se transforme en l'autopsie d'une certaine défaite. Il y a là, pour la majorité municipale, une leçon à tirer. Moins de babillages, moins de rododromes ; plus de travail à la base, plus d'actions concrètes. Il y a encore, dans ses formations politiques qui cherchent à sortir des sentiers battus, trop de militants qui croient avoir beaucoup fait contre la faim dans le monde, ou pour la paix entre les nations, ou contre la discrimination raciale, parce qu'ils sont descendus dans la rue, un beau dimanche après-midi, répondant à l'appel de quelques vedettes. Ils se sont bien amusés, c'est tout.

Simple hypothèse.

Politologues, à vos marques !

JEAN FRANCOEUR



BLOC-NOTES

De la confusion comme programme

DANS l'éventail déjà large des options constitutionnelles qui s'étalent aux vitrines des partis et des commissions d'enquête, M. Benoit Bouchard, lieutenant québécois du premier ministre canadien, vient de proposer une position inédite : la confusion. Avant la réunion du conseil général du Parti progressiste-conservateur au Québec, en fin de semaine dernière, il avait prédit qu'elle régnerait. Au sortir de la réunion, elle était devenue programme. Il y a désormais, chez les conservateurs, la confusion souverainiste, la confusion associationniste, la confusion fédéraliste, et la confusion misérabiliste. M. Bouchard en est, qui se décrit comme « un pauvre Canadien, un pauvre Québécois, un pauvre ministre qui est en maudit parce que le lac Meech n'a pas marché mais qui essaie de s'en sortir ».

Que d'afflictions ! On sympathiserait — après tout, nombre de quidams sont aussi confus que le conservateur moyen — s'il n'était du devoir de M. Bouchard, locomotive de l'aile québécoise du PC, de s'éclaircir les idées, près de cinq mois après la dernière débandade constitutionnelle. Quoi qu'il en laisse entendre, il ne s'agit pas de faire le ménage dans les concepts, et ce n'était pas le travail d'une réunion comme celle du Mont-Saint-Anne. Il s'agit de se brancher dans une mouvance ou dans l'autre, ce qui, pour un parti fédéral qui prétend mener le Canada, ne peut démentement attendre.

Or le Parti progressiste-conservateur sait bien qu'il s'achemine, à cet égard, vers une profonde division. D'aucune façon son aile québécoise peut-elle espérer que ses tentations « confédératives » pourront trouver preneur dans le reste du parti. Le sénateur Gerald Beaudoin lui a expliqué de façon limpide une affaire qui devrait tomber sous le sens : on ne saurait arriver à une union politique à l'europpéenne, à une véritable confédération décentralisée de laquelle l'Europe est d'ailleurs encore loin, sans passer par l'étape de la souveraineté. Les conservateurs de l'Ouest, ou ce qui en reste, ont beau être assez décentralisateurs, ils n'en sont pas encore à vouloir démembrer le Canada pour mieux le reconstruire. Ce n'est que par loyauté, pour plusieurs, qu'ils avaient soutenu l'accord constitutionnel du lac Meech ; on les voit mal poussant la société distincte jusque dans sa forme souverainiste.

Et ce n'est que normal, pour un parti fédéral. Il y a maldonne aussi, chez les conservateurs québécois, quant aux opinions de leur chef. Certes M. Mulroney a été un champion des accords de Meech et on l'a souvent dépeint, hors Québec, comme un fossyeur du Canada. Mais quiconque suit son cheminement politique avec son intelligence, plutôt qu'avec son imagination, sait que M. Mulroney est allé aussi loin qu'il le pouvait sans renier ses convictions minimales.

Le fédéralisme, c'est sa patrie politique depuis l'époque Diefenbaker ; il a fait vive campagne pour le NON au référendum de 1980 sur la souveraineté-association. Et s'il a pratiqué au pouvoir une politique plus souple que celle de son prédécesseur libéral à l'égard des provinces, il n'a quand même pas liquidé tout l'héritage du « gouvernement central fort ». Il n'est, pour s'en convaincre, que d'observer les mandarins de l'ancien régime qui ont survécu dans son entourage. Ses raidissements récents — un discours très anti-séparatiste en août à Baie-Saint-Paul, le blocage des accords Québec-Canada sur l'immigration, sa « sortie » du Mont-Sainte-Anne sur la sécurité économique des Québécois — ne sont des nouvelles que pour les néophytes.

Ce que sont encore, à bien des égards, les conservateurs du Québec. Jamais ils n'ont eu à s'interroger beaucoup sur un programme constitutionnel. Il leur a été donné tout cuit avec l'élection de 1984, quand M. Mulroney a promis de ramener le Québec au Canada « dans l'honneur et l'enthousiasme » et le gouvernement du Québec a fourni lui-même la suite en formulant ses cinq conditions de retour. Le mélange d'indépendantistes repentis et de fédéralistes inquiets élus au Québec sous la bannière conservatrice a trouvé son compte au lac Meech en 1987, et l'a perdu en 1990.

À partir de là, ils recommencent à se diviser, entre eux d'abord, puis avec le caucus canadien ensuite. Il n'y a pas que chez les libéraux de M. Chrétien qu'il est difficile de faire face à la musique québécoise. Et c'est dans les deux vieux partis que la tentation est forte d'attendre que le Bloc québécois sombre dans la guerre intestine. Bloc ou pas, on ne peut plus bretter longtemps à l'embranchement, tandis que les caravanes passent. Les confus seront confondus.

LISE BISSONNETTE

À PROPOS...

... de la santé par l'alimentation

LES AUSTRALIENS, depuis quarante ans, consomment moins de viande rouge, moins d'œufs et moins de beurre, mais ils mangent davantage de fruits. Les chiffres suivants reflètent l'évolution de la consommation annuelle moyenne depuis 1946 :

— la consommation de viande rouge a diminué de 20 %, passant de 103 à 83 kg par personne aujourd'hui ;

— la consommation d'œufs a baissé de 45 %, passant de 255 à 138 œufs par personne ;

— la consommation de beurre a baissé de 70 %, passant de 11,2 à 3,5 kg par personne.

En revanche, la consommation de fruits frais a augmenté de 52 %, passant de 56,4 à 85,9 kg par personne et par an.

Il s'en est suivi selon le Dr Paul Magnus, Medical Associate, National Heart Foundation, Canberra, Australie, « un recul absolument spectaculaire du taux de décès dus aux cardiopathies et aux accidents vasculaires cérébraux tant chez les hommes que chez les femmes ».

Du fait de la « réduction générale des facteurs de risques cardio-vasculaires, à savoir le tabagisme et une tension artérielle et un taux de cholestérol élevés », les Australiens sont aujourd'hui « moitié moins exposés qu'il y a vingt ans au risque de décès par cardiopathie ».

De 1968 à 1988, la mortalité par cardiopathie a baissé de 58 %, chez les Austr-

liens de sexe masculin de 30 à 64 ans, passant de 330 à 138 décès par an pour 100 000 habitants, et de plus de 60 % chez les Australiennes, passant de 99 à 37 décès pour 100 000 habitants.

« C'est au total la vie de plus de 115 000 Australiens d'âge actif qui a été sauvée en 20 ans », a déclaré le professeur Konrad Jamrozik, University of Western Australia, Perth.

Environ 35 % de l'apport énergétique du régime alimentaire moyen des Australiens proviennent des graisses.

Selon un autre participant à la téléconférence, « l'objectif est de ramener ce chiffre à 30 % au cours des dix prochaines années, en recommandant essentiellement d'accroître la consommation d'aliments d'origine végétale, riches en acides gras insaturés et en fibres ».

« Une légère modification de l'apport alimentaire et des schémas de consommation d'une communauté peut entraîner une réduction modeste mais néanmoins importante de toute la gamme des facteurs de risques auxquels elle est exposée », a déclaré le Dr Paul Nestel, Chief, Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization, Division of Human Nutrition, Adélaïde.

SOURCE : Communiqué émis par l'Organisation mondiale de la santé lors d'une téléconférence sur la prévention des maladies cardio-vasculaires.

Un parti pris des pharmaciens pour la santé

LA SOCIÉTÉ canadienne du cancer, division du Québec, ayant pris connaissance du projet de règlement modifiant le code de déontologie des pharmaciens publié à la page 3474 de la *Gazette officielle du Québec*, le 12 septembre 1990, appuie totalement la démarche de l'Ordre des pharmaciens du Québec qui établit clairement que le commerce du tabac est incompatible avec l'exercice de la profession de pharmacien.

Nous considérons que les professionnels de la santé, tels les pharmaciens ont la responsabilité de promouvoir la santé. Or, le tabac est à l'origine de 30 % du nombre total des décès par cancer. Les produits du tabac provoquent des cancers du poumon, du larynx, de la bouche, de la langue, de la gorge et de l'oesophage, et ils favorisent certains cancers de la vessie, du pancréas et des reins. De plus, les produits du tabac sont à l'origine de près d'un tiers des crises cardiaques et de nombreuses maladies pulmonaires chroniques.

Comment nos pharmaciens peuvent-ils assister les Québécois souffrant de ces maladies tout en faisant le commerce des produits qui en sont la source même ? L'Ordre des pharmaciens du Québec a répondu à cette question en demandant d'effectuer des changements nécessaires à leur Code de déontologie reflétant, par le fait même, leur parti pris en faveur de la santé des Québécois.

M. Jacques Prémont

Société canadienne du cancer (Québec)
Québec, 26 octobre 1990

Des grévistes de l'amiante aux gars de Lapalme

ON PARLE de ce temps-ci de la renaissance de *Cité libre*. Il y a souvent dans notre histoire de ces sortes de nostalgies ! Car cette revue a bien vécu, et la ressusciter serait ressusciter des idées dépassées qui n'ont plus cours dans le Québec d'aujourd'hui. Il y a belle lurette que la pensée de M. Trudeau et consorts n'a plus aucune résonance. Ce que ces messieurs prônaient comme contrat social a, à l'heure actuelle, des relents de déjà vu.

Les rédacteurs de la défunte revue évoquaient *ad nauseam* la « grande noirceur » pour qualifier le gouvernement Duplessis. Or, les dernières années du gouvernement Trudeau, toutes proportions gardées, avec ses luttes fratricides et dégradantes contre René Lévesque et le Québec, peuvent certainement être qualifiées de « grande noirceur » de l'époque avec un gouvernement libéral sclérosé qui aurait bien mieux convenu à un village arriéré qu'à un pays. On peut donc affirmer qu'il avait préparé l'échec Meech ces très lucides penseurs, anciens de *Cité libre*.

Au grand dam de *Cité libre*, Maurice Duplessis était viscéralement anti-communiste. Il avait vu juste sur ce point puisque les dominos marxistes sont tombés en Europe l'année dernière ; quel gouvernement oserait encore se dire communiste aujourd'hui ? Il est terminé, et bien terminé le temps où, par snobisme et ignorance, cela faisait très bien de passer pour communiste et athée, même pour les anciens de *Cité libre*.

Les participants de *Cité libre* avait condamné le gouvernement Duplessis pour la répression des mineurs de l'amiante, ils ont eu pour une fois raison. Mais M. Trudeau et

son gouvernement se sont-ils mieux conduits avec les « gars de Lapalme » ? Autre temps autres moeurs ! Et le gouvernement du Parti québécois a-t-il mieux agi dans la répression en s'attaquant aux conditions de travail et aux salaires de la fonction publique dans les années quatre-vingt ?

Pour toutes ces raisons qui me paraissent valables, faire renaître *Cité libre* est une aventure vouée à l'échec parce que le contexte social a bien changé et qu'il y a liberté de parole et d'opinion dans le Québec contemporain.

Jean Ferguson

Val-d'Or, 29 octobre 1990

Les accidents du travail : pour un choix éclairé

DANS un bloc-notes du 23 octobre 1990, M. Jean Francoeur fait une analyse de récents jugements de la Cour supérieure qui cassent des décisions de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP). Ces jugements de la Cour supérieure sont à l'effet que « la CALP vidait de son sens et de son contenu » la définition d'accident de travail telle que prévue par le législateur.

Ce n'est pas la première fois que M. Francoeur parle des décisions de la CALP ; en effet l'an dernier dans un éditorial il s'amusait à tourner en dérision des exemples de décision de ce tribunal administratif qui traitaient de la notion d'accident de travail.

M. Francoeur oublie qu'à plusieurs reprises les tribunaux supérieurs à savoir la Cour supérieure, la Cour d'appel et la Cour suprême ont déclaré qu'une loi à caractère social doit avoir une interprétation large et libérale afin que les buts poursuivis puissent être assurés.

Plus important encore, la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles prévoit à l'article 25 que les droits conférés par la loi le sont sans égard à la responsabilité de quiconque ; en mots clairs cela signifie qu'on écarte pour les employeurs les principes de responsabilité civile qui gouvernent les relations entre tous les citoyens du Québec. Par cette disposition de la loi les travailleurs ne peuvent poursuivre les employeurs qui sont bien souvent responsables des accidents qui leur arrivent.

Les accidentés du travail ne sont pas des

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur
Albert Juneau
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette
Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

bénéficiaires des largesses de l'Etat providence ; ils sont bien souvent les victimes d'un système qui en plus de les empêcher de poursuivre le véritable responsable, les fait passer pour des parias de la société.

Alors lorsque M. Francoeur écrit qu'on est en face d'un véritable choix de société, nous pourrions être d'accord avec lui ; s'il veut que la société s'interroge sur ce choix il faudra cependant qu'on tienne compte de toutes les données de la loi et du compromis qu'ont fait toutes les parties pour en arriver à un tel régime. Nous ne croyons pas que les éditoriaux et bloc-notes de M. Francoeur sont des textes qui permettent à la société de faire ce choix d'une façon éclairée.

Jean-Paul Proulx

François Laprise

Québec, 1er novembre 1990

Rien d'anti-québécois chez Jean Chrétien

JE N'AI point été surpris de la teneur des propos de Mme Lise Bissonnette en réponse au discours de M. Chrétien. Encore moins surpris de sa critique acerbe, malicieuse et qui cache très mal sa haine pour M. Chrétien et le Canada (LE DEVOIR du 30 octobre 1990).

Cette critique est malhonnête et frôle la calomnie. De plus vous nous démontrez, Mme Bissonnette, à quel point vous maîtrisez l'art de dénaturer des propos en les retirant du contexte dans lequel ils ont été exprimés.

La faiblesse de votre analyse est claire. Votre stratégie visant à discréditer tout discours fédéraliste en l'associant à Pierre Trudeau n'est pas très subtile et en fait très bien la preuve. Pierre Trudeau lui, avait une position claire, articulée, basée sur des principes inaliénables et il en a fait la promotion de façon transparente. Ceci n'est peut-être pas aussi évident quand on analyse le message indépendantiste québécois.

Ceci étant dit, regardons maintenant le discours de M. Chrétien et l'analyse que vous en faites.

Qu'y a-t-il d'anti-québécois à vouloir promouvoir le renouvellement de la fédération canadienne sur la base des libertés individuelles ?

Qu'y a-t-il d'anti-québécois à vouloir réformer les institutions et le partage des pouvoirs en fonction de l'intérêt des citoyens plutôt que dans l'intérêt d'une élite gouvernante tel que vous le prônez ?

Qu'y a-t-il d'anti-québécois de vouloir modifier le Canada afin de mieux le préparer à la concurrence mondiale ?

Qu'y a-t-il d'anti-québécois à vouloir former le Sénat si cette réforme n'affaiblit pas le pouvoir politique du Québec et qu'elle y inclut de nouveaux moyens de défendre et de promouvoir la culture et la langue française au sein de la fédération tout entière ?

En ce qui a trait aux libertés individuelles, ne peut-on pas prétendre que le projet indépendantiste est fondé sur les droits collectifs et non individuels des Québécois et Québécoises. À la lumière de ceci, il vous appartient donc de nous expliquer de quelle façon vous et vos amis séparatistes arriverez à conjuguer les droits collectifs et la défense des droits et libertés individuelles.

Après tout, comme c'est vous qui décriez le Canada, il vous revient donc de nous prouver que votre projet souverainiste améliorera notre situation et non le contraire.

Benoît Chiquette

Montréal, 31 octobre 1990